

COMMUNE DE CHAULNES

Avec Vous

BULLETIN
MUNICIPAL
N°: 84
SEPTEMBRE 2020



LE MOT DU MAIRE
LES PERMANENCES
LES SERVICES MÉDICAUX DE LA COMMUNE
L'ÉTAT CIVIL
SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
BIEN VIVRE A CHAULNES
LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS
INFORMATIONS DIVERSES
LE COIN DES ENFANTS
UN PEU D'HISTOIRE



ELECTIONS MUNICIPALES 2020

Nouveau Conseil Municipal pour le Mandat 2020/2026

Unis pour votre ville



Commune de Chaulnes

ARRETE

Port du masque obligatoire abri-bus et alentours

Délibération ou arrêté n° 62

Le Maire de Chaulnes,

VU le Code des Collectivités territoriales articles L 2212-1 et suivants ;

VU les articles 322-1, R610-5 et R635-8 du Code Pénal ;

VU le décret n°20-884 du 17 juillet 2020, prescrivant à compter du 20 juillet de la même année, à toute personnes de 11 ans et plus de porter un masque dans les lieux publics clos, en complément des gestes barrières ;

VU la configuration de l'abri bus et la concentration de population à certaines heures de la journée ;

CONSIDÉRANT que les mesures exceptionnelles prises en raison de l'épidémie de Coronavirus en France doivent être respectées y compris dans les espaces publics ouverts afin d'éviter une reprise de la propagation du virus ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre des décisions pour assurer la sécurité et la salubrité publiques, visant à freiner la propagation du virus dans les espaces publics.

Sur proposition de Monsieur le Maire

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 01 septembre 2020, le port du masque est obligatoire à l'abri bus et ses alentours.

ARTICLE 2 : Les dispositions définies par l'article 1er concernent toutes les personnes de 11 ans et plus.

ARTICLE 3 : L'obligation s'applique tous les jours de transports scolaires de 06h30 à 09h30, de 11h30 à 13h30 et de 16h00 à 19h30.

ARTICLE 4 : Les masques usagés doivent être jetés dans les poubelles et ne doivent en aucun cas souiller l'espace public.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et les contrevenants poursuivis et réprimés conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 : Le Maire, M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Somme, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à titre d'information à Monsieur le commandant de gendarmerie de Chaulnes

Fait à Chaulnes, le 7 septembre 2020

Le Maire

Thierry LINEATTE



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

votre bulletin municipal reprend, avec cette nouvelle édition, son cours de parution normal malgré les circonstances exceptionnelles provoquées par la circulation du Covid-19, période malheureusement bien loin d'être terminée.

Juste avant le confinement, ce sont les élections municipales de Mars dernier qui ont représenté le temps fort de la vie de la commune. Elections perturbées partout en France par cette épidémie en terme de participation. Nous n'avons pas échappé à cette donne. N'aurait-il pas été plus raisonnable de reporter cette élection ?

Néanmoins, vous avez élu une liste de rassemblement, renouvelée de moitié et composée de femmes et d'hommes représentant les différents modes de vie de notre commune, motivée par le seul objectif de servir l'intérêt général.

Evidemment, ce début de mandat a été marqué par ces longues périodes de confinement et déconfinement, avec ses conséquences sanitaires, économiques et sociales. La gestion de la commune doit donc prendre en compte les effets de ce contexte jamais vécu.

Pendant cette période, la nature humaine a montré sa grande diversité, essentiellement dans la solidarité, et heureusement beaucoup plus rarement dans l'égoïsme. Aussi, je tiens à remercier très chaleureusement tous les habitants de notre commune qui ont fait preuve de générosité envers leurs concitoyens : fabrication et livraison de masques, courses, aide envers nos aînés, continuité des soins, éducation,... Mais rien n'est terminé : nous devons continuer à respecter les consignes et gestes barrières pour la sécurité de tous.

La gestion communale a été marquée entre autres par la mise en place des nouvelles commissions communales et élections intercommunales, le vote des budgets de la commune.

Conformément à nos engagements, les taux d'imposition locaux n'ont pas changé.

Les gros travaux des rues O. Dumont, J. Catelas et du temple ont commencé, les enfouissements des réseaux ont été réalisés rue du parc. Je remercie également les riverains de ces rues pour leur coopération et leur compréhension. Le bureau d'études qui va travailler avec nous pendant plusieurs mois sur la « redynamisation des centres-bourgs » a été nommé, il va nous amener une vision et un élan nouveaux sur le devenir de notre ville, avec des possibilités de subventions que j'espère conséquente.

2020 aurait pu être une année de transition avec les événements que l'on connaît, nous ferons en sorte qu'elle s'inscrive dans la continuité de nos actions et projets.

Bon courage à toutes et à tous et soyez prudents !

Thierry Linéatte
Maire de Chaulnes

Les permanences

LE MAIRE

M. Thierry LINÉATTE

Sur rendez-vous uniquement.



LES ADJOINTS

Mme Nadège LATAPIE-COPÉ

Social / CCAS

Sur rendez-vous.

M. Benoît GANCE

Bâtiment / Voirie

Sur rendez-vous.

Mme Anne LEBRUN MERLIN

Communication / Environnement / Logement

Le lundi de 16h30 à 17h45 - Sur rendez-vous.

VOTRE MAIRIE :

7, rue des Lieutenants
Terpraut et Grenier
80320 CHAULNES

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi / mardi
jeudi / vendredi
8h30 - 12h00
13h30 - 17h00
Fermée le mercredi

NOUS CONTACTER :

03.22.83.80.80

www.mairiechaulnes.fr

(Le site est actuellement en
construction)

Rubrique « contact ».

Page Facebook :

« L'avenir de Chaulnes »



MISSION LOCALE

M.E.E.F. Santerre Haute Somme

Horaires permanences :

Mardi et vendredi : 14h00 - 16h45

Sur rendez-vous auprès de la
mission locale de PERONNE

A.C.P.G./C.A.T.M.

Nadège LATAPIE-COPÉ

Renseignements à la mairie de
Chaulnes.

06.85.37.41.96

LA CROIX ROUGE

Unité locale de Haute Picardie

Tient sa permanence au local de
la Croix Rouge :

36, avenue Roger Salengro

80320 CHAULNES (à côté du
magasin Carrefour)

Le lundi de 14h30 à 15h30 (tous
les 15 jours).

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Stéphanie CRESSONNIER

Rue Poulin

03.22.85.48.06

ram@terredepicardie.fr

Permanences téléphoniques le
lundi de 14h à 17h.

Permanences physiques le jeudi
de 14h à 17h (sur rendez-vous).

PERMANENCES D'AVOCATS

De 14h à 16h, en mairie

Vendredi 23/10, 27/11 et 11/12

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Alain SÉGOUFFIN - Cour
d'appel d'Amiens - Tribunal
d'instance d'Amiens.

Le conciliateur se déplace si on
l'appelle au 06.12.47.97.69

ASSOCIATION SAINT JEAN

Horaires de permanences en
mairie :

Mardi : 08h30 - 10h30

Jeudi : 15h30 - 17h00

Vendredi : 08h30 - 10h30

ACCUEIL DE LOISIRS

Dossier d'inscription disponible
sur le site :

www.mairiechaulnes.fr, rubrique
«accueil de loisirs».

Pour les inscriptions, vous pouvez
prendre rendez-vous auprès de :

M. Ludovic ANTIOCHUS

au 06.11.57.08.63 ou par mail :

ludovic_antiochus@orange.fr.

MAISON DE SANTÉ

16 ter avenue Aristide Briand
Secrétariat du lundi au vendredi : 08h00/12h00 - 13h30/18h30

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

(sur rendez-vous)

DR MYLÈNE FOUET-EMERY

DU de gynécologie et de nutrition
03.60.63.01.13

DR ANTOINE HOULLIER

03.60.63.01.14

DR INGRID HUET-RAOUX

DU de gynécologie
03.22.85.42.64

DR CHELLA LEFOLLE

DU de gynécologie et formation en
hypnose et technique EMDR, maître de
stage pour les internes
03.22.83.97.37

INFIRMIÉS

CABINET INFIRMIERS DE CHAULNES

Estelle CAMPA, Agathe BRUYER, Corinne
PECHON Odile SENECHAL, Quentin
SENECHAL, Mathylde LETURGIE
Permanences : 06h45/07h20
09h45/10h45 - 13h00/13h30
Pour les soins à domicile en semaine,
dimanche et jours fériés
Sur rendez-vous :
03.22.85.40.06

CABINET INFIRMIERS HAUTE-PICARDIE

Claire FLAMENT-GALLAIS,
Daniel TAIX
Permanences :
Du lundi au vendredi :
07h00/07h30
09h30/09h50
17h30/18h00
Le samedi :
09h30/09h50
Pour les soins à domicile.
Sur rendez-vous :
03.22.84.11.54

OSTÉOPATHE

(sur rendez-vous)

DANIEL TAIX

07.61.54.53.05 (ou sur Doctolib)

ORTHOPHONISTES

(sur rendez-vous)

MATHILDE LANGE-FRASSAINT

06.17.29.81.59

NOÉMIE LASSELIN

06.26.04.24.12 (le lundi am)

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

PSYCHOTHÉRAPEUTE

(sur rendez-vous)

CHRISTINE DOBREMER

06.42.38.91.67

PÉDICURES PODOLOGUES

Semelles orthopédiques
(sur rendez-vous)

FRANÇOISE BOCHART

03.22.83.03.88

ANNE MARECHAL

03.22.78.59.44

RÉGIS POISON

(chirurgien orthopédique de la polyclinique
d'Amiens, 1 jeudi/mois)
03.22.33.34.35

ORL

(de la clinique Victor Pauchet) (rdv sur
Doctolib, préciser le site n°2 : Chaulnes)

MARINE PERIA

(1 à 2 jeudis par mois)
03.22.95.70.70

ANGIOLOGUES

(de la polyclinique) Pour un doppler,
spécifier le rendez-vous à Chaulnes.
03.22.33.30.25

GASTRO ENTÉROLOGUE

(de la clinique Pauchet Amiens)
Le mardi matin tous les 15 jours.
sur rendez-vous :
03.22.91.57.24

CHIRURGIENS DENTISTES

(sur rendez-vous)

40 rue Roger Salengro

DR HERVÉ DELLACHERIE

03.22.85.44.43

DR CLIO ASTIER

03.22.85.44.43

MASSEUR KINESITHÉRAPEUTE

(sur rendez-vous)

11 rue des Lts Terpraut et Grenier

VÉRONIQUE LEBRUN-DELAVERNE

Fermé le jeudi

03.22.83.94.97

Du lundi au samedi :

08h30/10h30 - 13h45/19h00

À domicile : 10h30/12h30

PHARMACIES

FLAMENT-VANYSACKER

16 bis avenue Aristide Briand
03.22.85.40.32

En semaine : 09h/12h - 14h/19h

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

SAVARY-DEBLOCK

23 rue Odon Dumont

03.22.85.40.07

En semaine : 09h/12h - 14h/19h

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

AMBULANCES

AMBULANCES DE HAUTE PICARDIE

03.22.85.40.15 ou 06.99.40.40.15
24h/24, 7jours/7

Transports sanitaires assis ou couchés.

SERVICES MÉDICAUX INTERENTREPRISES

(médecine du travail)

46 avenue Aristide Briand

03.22.83.97.58

Pour connaître la pharmacie de garde, composez le 3237
(accessible 24h/24)

Si la croix verte clignote, la pharmacie est de garde.



LA DIFFUSION DES INFORMATIONS DE L'ETAT-CIVIL DANS VOTRE BULLETIN MUNICIPAL

Dans le but de protéger vos données personnelles, les naissances, les mariages et les décès ne seront diffusés dans la rubrique «Etat-civil» de votre bulletin municipal qu'après avoir obtenu le consentement des familles concernées. Si vous souhaitez publier une naissance, un mariage ou un décès vous pouvez retirer le formulaire d'autorisation en mairie ou le demander en ligne, sur le site de la mairie (www.mairiechaulnes.fr).

Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) est le nouveau cadre juridique de l'Union européenne qui gouverne la collecte et le traitement des données à caractère personnel, il s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978. Son objectif premier est de protéger les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques, et en particulier leur droit à la protection des données à caractère personnel. C'est pourquoi votre commune adhère à cette logique. Nous nous engageons à protéger vos données personnelles, les naissances, les mariages, et les décès pourront être mis dans votre bulletin municipal qu'après l'accord des concernés.

COMPTE-RENDU Séance du Conseil Municipal du 8 juin 2020

Conseillers Municipaux Titulaires Présents : M. Thierry LINEATTE, Mme Nadège LATAPIE COPE, M. Benoît GANCE, Mme Anne LEBRUN MERLIN, M. Philippe CHEVAL, Mme Virginie MASSON, M. Arnaud NOBLECOURT, Mme Maryse HOCHART, M. Dominique CAPELLE, Mme Angéline DARRAS, M. Régis LECOT, Mme Céline DEFRUIT, M. Claude MERLIN, Mme Laure LAMBERT, M. Xavier DUBERNARD, Mme Claire LECOT ROBIT, M. Aires FERREIRA, Mme Géraldine LEFEVRE, M. Thomas POULET.

Conseiller Municipal suppléant présent : M. Grégory DEVAUX

Conseillère Municipale suppléante excusée : Mme Emilie ABERBOUR

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 30.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Anne LEBRUN-MERLIN est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 16 décembre 2019

Le procès-verbal de la séance précédente, n'appelant aucun commentaire, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'examen de l'ordre du jour.

Il souhaite que se perpétue le climat de respect et de courtoisie qui a toujours prévalu lors du déroulement des séances du conseil municipal. Il propose que les séances aient lieu à 18h et que les questions diverses soient déposées par écrit en Mairie avant la séance, en général le vendredi pour le lundi, jour du conseil municipal.

III. Charte de l'élu local

Monsieur le Maire, conformément à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 donne lecture de la charte de l'élu local et remet aux conseillers municipaux une copie de cette charte.

IV. Délégations au Maire et Adjoints

1. Délégations au Maire

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal unanime, décide, pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De fixer, dans les limites d'un montant, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3° De procéder, dans les limites d'un montant unitaire ou annuel de 1,5 Million d'€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au A de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du C de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 14° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L211-2 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code ;
- 15° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- 16° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
- 17° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 18° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

19° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500 000 € par année civile ;
20° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1-1 du code de l'urbanisme ;

21° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

2. Délégations aux Adjointes

Monsieur le Maire, pour le bon fonctionnement des services de la commune, informe le conseil municipal qu'il délèguera l'ensemble des affaires communales :

- concernant les affaires sociales (CCAS) à Mme Nadège Latapie-Copé, 1^{ère} adjointe dans l'ordre du tableau ;
- concernant l'urbanisme, les bâtiments et la voirie à M. Benoît Gance, 2nd adjoint ;
- concernant la communication, l'environnement et le logement à Mme Anne Lebrun-Merlin, 3^{ème} adjointe.

V. Indemnités des élus

Ces indemnités sont allouées selon 2 critères :

- La strate démographique ;
- L'indice maximum de la fonction publique.

Le taux maximum à appliquer pour le Maire est de 50,6 % et celui des adjoints 19,8 %.

Monsieur le Maire propose de voter 40,5 % pour les indemnités du Maire et 15 % pour celles des adjoints.

Adopté à l'unanimité

VI. Composition des commissions municipales

Monsieur le Maire propose de constituer les commissions municipales suivantes :

- Finances
- Bâtiments / Voirie / Habitat
- Communication / Environnement / Développement durable
- Animation / Culture et Loisirs
- Accessibilité
- Appels d'offres
- CCAS

Adopté à l'unanimité

Sont élus dans les différentes commissions municipales où Monsieur le Maire est membre de droit :

Commission finances : Thierry LINEATTE – Benoît GANCE – Claude MERLIN - Emilie ABERBOUR – Thomas POULET – Régis LECOT – Grégory DEVAUX

Commission bâtiments / voirie / habitat : Thierry LINEATTE – Benoît GANCE – Claude MERLIN – Dominique CAPELLE – Philippe CHEVAL – Régis LECOT – Aïres FERREIRA – Géraldine LEFEVRE – Maryse HOCHART – Claire LECOT-ROBIT – Xavier DUBERNARD

Commission communication – environnement – développement durable : Thierry LINEATTE – Anne LEBRUN – Régis LECOT - Virginie MASSON – Angéline DARRAS – Laure LAMBERT – Xavier DUBERNARD – Géraldine LEFEVRE – Thomas POULET

Commission animation culture loisirs : Thierry LINEATTE – Benoît GANCE – Laure LAMBERT – Angéline DARRAS – Géraldine LEFEVRE – Claire LECOT-ROBIT – Grégory DEVAUX

Commission d'Appel d'Offres :

M. Linéatte est président et membre de droit. Sont élus :

Membres titulaires : M. Claude MERLIN – M. Arnaud NOBLECOURT – M. Philippe CHEVAL

Membres suppléants : M. Dominique CAPELLE – Mme Maryse HOCHART – Mme Céline DEFRUIT

Adopté à l'unanimité

Comité de Jumelage :

Déléguée titulaire : Mme Nadège LATAPIE COPE

Délégué suppléant : M. Benoit GANCE

Adopté à l'unanimité

Commission d'accessibilité :

M. Thierry LINEATTE – M. Benoit GANCE – M. Claude MERLIN – M. Dominique CAPELLE – M. Régis LECOT – M. Philippe CHEVAL – M. Thomas POULET

Commission Administrative du CCAS : Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal. Il est régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Le conseil d'administration du CCAS comprend :

- Le Maire, Président de droit,

- 8 membres au maximum élus en son sein par le conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

- 8 membres au maximum nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

Il appartient au conseil municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration, dans la limite de 16. Monsieur le Maire propose de fixer à 14 les membres du conseil d'administration du CCAS (7 membres élus parmi les conseillers municipaux, 7 membres désignés par le maire)

Sont élus : M. Thierry LINEATTE – Mme Nadège LATAPIE COPE – Mme Virginie MASSON – M. Dominique CAPELLE – Mme Céline DEFRUIT – Mme Claire LECOT ROBIT – Mme Maryse HOCHART – Mme Laure LAMBERT.

Adopté à l'unanimité

Personnes non membres du conseil municipal : Mme Odile KOSCIESZA, Mme Florence GLADYSZ, Mme Marie-Josée LEGRAND, M. Jacky FERDYN, M. Jean-Pierre FRANCELE, M. Guy BOITEL, Mme Isabelle CAVEL.

VII. Désignation des délégués intercommunaux

1. S.I.E.P. (syndicat intercommunal d'eau potable) :

Vu les statuts du SIEP du Santerre,

Considérant qu'il convient d'élire un délégué et un délégué suppléant, afin de représenter la commune de Chaulnes au sein de l'assemblée délibérante du SIEP du Santerre,

Considérant que se présentent à la candidature de représentant de la commune au sein du SIEP du Santerre : M. Philippe CHEVAL et M. Thierry LINEATTE,

Après avoir, conformément à l'article L.5211 -7 1 susvisé, voté à scrutin secret ;

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré, décide d'élire M. Philippe CHEVAL en tant que représentant de la commune de Chaulnes au sein de l'organe délibérant du SIEP du Santerre et M. Thierry LINEATTE en tant que délégué suppléant.

2. FDE (Fédération Départementale d'Energie)

Les communes adhérentes à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE 80) doivent désigner 2 délégués, membres du conseil municipal pour représenter leur commune aux réunions de secteurs dont elle relève.

Le Président invite donc le Conseil à procéder au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués de la Commune à la FDE. Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré décide d'élire comme délégués de la FDE : M. Thierry LINEATTE et M. Benoît GANCE.

Adoptés à l'unanimité

VIII. Attribution de marché pour les rues Odon Dumont et Jean Catelas

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune doit procéder à des travaux d'aménagement des rues Odon Dumont, de la Sablonnière, du Temple, Mollien et Jean Catelas. Il rappelle que dans ce cadre un marché a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée.

Cette consultation a été lancée le 11 février 2020 pour une remise des offres fixée au 12 mars 2020 à 12h00.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

1-prix : 40 points

2- mémoire technique : 60 points

5 entreprises ont répondu à cet appel d'offres. Après présentation du rapport d'analyse, il est proposé de retenir le prestataire suivant : EUROVIA - l'offre de variante pour un montant de 447 041,25 € H.T. soit 536 449,50 € TTC, la mieux disante.

Adopté à l'unanimité

IX. Proposition assistance maîtrise d'ouvrage pour la redynamisation des centres-bourgs

La commune a lancé une consultation en vue de l'élaboration d'une étude pour la redynamisation du centre – bourg de Chaulnes. Les candidats devaient remettre leurs offres avant le 17 février 2020 à 12 h00. 9 réponses ont été reçues cependant l'étude de ces offres s'avère complexe. Monsieur le Maire s'interroge sur le fait de prendre une assistance à maîtrise d'ouvrage ce qui engendrerait un coût supplémentaire.

M. Cheval : Le Département peut – il aider sur ce sujet ? Pour ma part, je vais voir avec le PETR pour qu'il puisse vous aider à réaliser cette analyse.

M. Linéatte : La commune verra donc dans un premier temps avec le Département et propose que M. Cheval contacte le PETR.

X. Evolution des carrières / employés communaux

Monsieur le maire fait le point sur les changements intervenus cette année au niveau du personnel. Il informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il précise qu'un agent contractuel au sein des services techniques a donné entière satisfaction et propose donc de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet pour cet agent compte tenu des besoins du service pour l'entretien de la commune. Les élus acceptent cet emploi et décident de modifier le tableau des effectifs du personnel. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2020.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 21 h 00.

COMPTE-RENDU Séance du Conseil Municipal du 27 juillet 2020

Conseillers municipaux titulaires présents : M. Thierry LINEATTE, Mme Nadège LATAPIE COPE, M. Benoît GANCE, Mme Anne LEBRUN-MERLIN, M. Philippe CHEVAL, Mme Virginie MASSON, M. Arnaud NOBLECOURT, Mme Maryse HOCHART, M. Dominique CAPELLE, M. Régis LECOT, M. Claude MERLIN, Mme Laure LAMBERT, M. Xavier DUBERNARD, Mme Claire LECOT-ROBIT, M. Aires FERREIRA, Mme Géraldine LEFEVRE, M. Thomas POULET.

Conseillères municipales titulaires excusées : Mme Angéline Darras, Mme Céline Defruit.

Conseillers municipaux suppléants présents : Mme Emilie ABERBOUR, M. Grégory DEVAUX

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18 h 00.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Nadège LATAPIE-COPE est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du conseil municipal du 8 juin 2020

Le procès – verbal de la séance précédente, n'appelant aucun commentaire, est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire procède à l'examen de l'ordre du jour.

III. Taux d'imposition communaux

Le budget communal qui est présenté au point 4 est élaboré en prenant l'hypothèse de laisser les taux d'imposition communaux inchangés.

Remarques : -la taxe d'habitation disparaît des ressources fiscales votées par la commune. La commune n'a donc plus la maîtrise de cette taxe qui dépendra désormais des décisions de l'État. On constate pour cette année :

- forte baisse (-58 000 €) de la dotation CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), ex taxe professionnelle, essentiellement basée sur le chiffre d'affaires des entreprises qui y sont soumises ;
- cette baisse est légèrement compensée par une augmentation (+ 26 000 €) de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), seconde partie de l'ex taxe professionnelle, basée sur les biens des entreprises soumises à la taxe foncière (bâtiments, terrains).

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition communaux votés l'année précédente.

TF : 3,94% / TFNB : 11,91 % / CFE : 10,89 % . Produit attendu : 368 305 €.

Adopté à l'unanimité

IV. Budget communal 2020

Dépenses de fonctionnement :

- les charges à caractère général sont en baisse, due à la non-reconduction des TAP remboursés à la Communauté de Communes, la diminution de l'article « fêtes et cérémonies » (pas de repas des aînés et de feu d'artifice cette année) et de l'article « transports » ;
- légère hausse du chapitre « charges de personnel » : remplacement du personnel en arrêt de travail (compensés par des remboursements en recettes), augmentation « mécanique » (changements de grades, échelons) ;
- les charges de gestion courante augmentent : participation au budget assainissement de la Communauté de Communes au titre de l'assainissement pluvial (Groupement à Fiscalité Propre / article 657351). Les subventions aux associations, en réalité, ne diminuent pas, la somme prévue en 2019 s'étant avérée trop élevée.

Recettes de fonctionnement :

- atténuation de charges : ce sont les remboursements concernant le personnel absent ;
 - les produits de services sont en baisse : L. Antiochus étant à 75% com de com et 25 % commune, c'est donc nous qui remboursons Terre de Picardie (chapitre charges de personnel / article 6218) et non plus l'inverse. De plus, le centre aéré du mercredi étant dorénavant de compétence communauté de communes, nous ne percevons plus les recettes dues aux participations des familles (mais moins de dépenses de personnel également) ;
 - impôts et taxes : prise en compte de la baisse importante de la CVAE ;
 - la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est comme chaque année toujours en baisse. Elle est néanmoins compensée pour la première fois de façon positive par la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) ;
 - baisse des produits de gestion courante : location Greentech sur la ZI en moins ;
 - à noter qu'en 2019, nous avons réintégré le budget assainissement dans le budget communal avant son transfert à Terre de Picardie, d'où des différences importantes entre les réalisations 2019 et prévisions 2020 (articles 7788 en recettes de fonctionnement et 1068 en dépenses d'investissement).
- A noter l'article 70848, correspondant au remboursement par le centre de gestion du salaire de l'ex secrétaire général, recette qui devrait être supérieure à la prévision.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 526 624,48 €.

Dépenses d'investissement :

Elles prévoient :

- l'étude « redynamisation des centres-bourgs », art. 2031 ;
- la réalisation des rues O. Dumont/J. Catelas, logement du garde : art. 2152 ;
- l'effacement des réseaux rue du parc et le remplacement des armoires électriques, art. 21534 ;
- divers articles budgétés pour toutes dépenses sur lesquelles nous récupérons la TVA : matériel informatique, défense incendie, outillage et matériel de voirie, plantations, travaux Ad'Ap (personnes à mobilité réduite),...
- article 2115 : travaux crèche et équilibre dépenses/recettes de fonctionnement. Petite erreur d'imputation : aurait dû être inscrit à l'article 21318.
- le remboursement du capital des emprunts en cours.

Recettes d'investissement :

- essentiellement des subventions attendues pour les travaux cités ci-dessus ;
- la récupération de la TVA sur les travaux 2019 ;
- une partie de l'excédent de fonctionnement réalisé en 2019, transféré en recettes d'investissement (300 000 €).

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 1 057 142,32 €.

Adopté à l'unanimité

V. Budget du lotissement du tour de ville 2020

Ce budget ne comporte quasiment plus que des « écritures d'ordre », c'est-à-dire des inscriptions budgétaires dans les différentes sections (dépenses et recettes de fonctionnement / dépenses et recettes d'investissement). Ces écritures correspondent à des sorties de patrimoine communal lors de ventes de terrains, à des entrées dans le patrimoine communal suite aux travaux effectués pour ce lotissement, à des amortissements sur des travaux ou acquisitions diverses. Ces écritures nécessitent l'inscription soit d'une dépense destinée à être transférée en recette, ou l'inverse. Elles s'équilibrent entre les sections.

Les chiffres réels de ce budget sont :

- 5197 €, correspondant au déficit de fonctionnement constaté l'an dernier ;

-314 484,94 € en recettes de fonctionnement, correspondant aux terrains encore à vendre. Cette somme ne sera d'ailleurs jamais atteinte car elle est aussi inscrite pour équilibrer les dépenses/recettes de fonctionnement. Monsieur le Maire fait le point sur le lotissement : 3 terrains supplémentaires ont été vendus, il en reste 3, dont 1 fait l'objet de discussions avec l'association St Jean pour la construction d'une petite structure pour personnes âgées autonomes, et un autre semblera très compliqué à vendre de par sa configuration. Il sera utile de réfléchir au devenir de celui-ci.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 634 167,73 €.

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 628 969,88 €.

M. Poulet : vaut-il mieux aménager nous-mêmes un lotissement ou confier le projet à un autre organisme ?

M. Linéatte : dans le cas du lotissement du tour de ville, il a fallu financer les travaux entièrement et les terrains mettent plusieurs années à être vendus. C'est donc un lourd investissement au départ pour la commune. Et si on veut que les terrains soient vendus, on ne peut pas les proposer trop chers. En passant par la Maison du Cil pour cette deuxième tranche, nous n'avons aucune trésorerie à sortir et aurons les mêmes retours en termes de taxes foncières ou d'aménagement.

Mme Lecot-Robit fait remarquer que le taux de la taxe d'aménagement est moins élevé à Chaulnes (2 %) que dans d'autres communes proches où le taux atteint 5 %.

Mme Hochart : est-ce que la modification du PLU concerne aussi cette zone ?

M. Linéatte : non, elle concerne uniquement la zone industrielle dans l'objectif de l'extension de la base Intermarché.

Adopté à l'unanimité

VI. Commission communale des impôts directs

Elle est formée de membres du conseil municipal et d'administrés de la commune, représentatifs de la population chaulnoise. Chaulnes ayant passé le seuil des 2000 habitants, le conseil municipal doit proposer à la Direction Générale des Finances Publiques 32 noms. Seuls 16 (8 titulaires et 8 suppléants) seront retenus par la DGFIP.

Son rôle est d'examiner une fois par an les changements intervenus en matière de bases locatives ou de créations de bases locatives pour :

- des constructions nouvelles ;
- des agrandissements soumis à permis de construire ou déclaration préalable ;
- des démolitions ;
- des changements d'affectation ;

Ces dispositions sont valables aussi bien pour des particuliers que pour par exemple des locaux communaux, industriels,... La commission peut contester les données fournies par l'administration.

M. Linéatte évoque le casse-tête de devoir faire figurer 32 noms alors qu'au bout du compte la direction des finances publiques ne retiendra que 8 titulaires et 8 suppléants. Il demande à l'ensemble des conseillers municipaux si leur nom peut figurer sur cette liste, ce qui ferait déjà 21 personnes proposées. Accepté à l'unanimité.

VII. Désignation d'un délégué à l'AGEDI

Agence de Gestion et Développement Informatique

Syndicat intercommunal qui a pour objet de mutualiser les coûts dus à l'informatisation des collectivités. Il propose des gammes complètes de logiciels adaptés, informe les communes sur l'évolution réglementaire des matériels informatiques, teste les logiciels, assure la maintenance et le dépannage sur place ou à distance, forme les personnels administratifs,... La commune apporte chaque année sa cotisation et un délégué par commune doit être nommé puisqu'il s'agit d'une agence gérée par des élus.

M. Linéatte se propose pour être délégué à ce syndicat intercommunal.

Il faut aussi désigner un « correspondant défense » dans chaque commune, sensé être le lien local avec les jeunes, concernant les différents métiers et formations proposés par les armées. M. Linéatte se propose également d'être ce correspondant.

Adoptés à l'unanimité

VIII. Délibération : attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le logement du garde

La commission d'appel d'offres propose de retenir le cabinet E. Secq pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux du logement du garde. Pour cela, une délibération est nécessaire.

Adopté à l'unanimité

IX. Informations diverses

1) étude « redynamisation des centres-bourgs »

Lors du conseil municipal précédent avait été évoquée l'analyse des offres des bureaux d'études.

M. le Maire informe que celle-ci est finalement effectuée en partenariat entre le Conseil Départemental, la DDTM et la Caisse des Dépôts et Consignations. M. Linéatte remercie M. Cheval d'y avoir associé le PETR par la mise à disposition de son chargé de mission.

La commission d'appel d'offres se réunira afin de proposer le bureau d'études qui sera retenu par le conseil municipal.

M. Noblécourt s'interroge sur l'intérêt de faire des études avant tous travaux.

M. Linéatte répond que c'est désormais le passage obligé pour obtenir des subventions des différents partenaires.

2) communauté de communes

M. le Maire félicite M. Cheval pour son élection à la présidence de la communauté de communes. M. Linéatte a été nommé vice-président en charge de la compétence scolaire.

M. Cheval donne quelques informations complémentaires (autres vices-présidents, membres du bureau) et de la prudence observée quant au nombre de nominations en cette période de covid difficile à gérer.

Mme Latapie-Copé est élue déléguée au CNAS (Centre National d'Action Sociale) et déléguée au comité technique, CHSCT (Mme Lebrun-Merlin est nommée suppléante) et à l'association ST Jean pour la communauté de communes.

3) travaux des commissions / travaux en cours et à venir

Travaux rue du parc.

L'enfouissement des réseaux est en cours.

Objectifs : aménagement de cette rue et création d'une liaison sécurisée entre le collège et le stade.

Réalisation de cheminements piétons, stationnements, parking, entrées de garage en pavés, chaussée.

Particularité : les poteaux béton sont en domaine privé.

Coût résiduel pour la commune après subventions FDE : 70 000 € environ uniquement pour l'effacement des réseaux.

Travaux rues O. Dumont, Catelas, du temple et Mollien.

L'enfouissement des réseaux est réalisé. Restent les branchements Telecom et la dépose des poteaux béton.

L'entreprise Eurovia réalisera les travaux de voirie : démarrage le 17 août. Durée : 4 mois.

Type de travaux : cheminements piétons, assainissement pluvial, stationnements, entrées de garage en pavés, espaces verts, chaussée départementale.

Examen du plan joint / réalisation par secteurs.

Respect des normes pour personnes handicapées.

Particularités : rétrécissement de chaussée rue J. Catelas, plateau surélevé rues O. Dumont/Poulin.

Rappel : coût des travaux : 450 000 € HT + 170 000 € d'effacements des réseaux.

Rénovation de l'église

Le projet date d'une réunion organisée par le PETR dans le cadre de la restauration du patrimoine dit « non protégé » (non classé). La région des Hauts de France et la fondation du patrimoine peuvent amener des aides conséquentes sur ce type de projet.

Diagnostic obligatoirement réalisé par un architecte du patrimoine. M. Brassart, architecte des Bâtiments de France, a été désigné par appel d'offres et s'est associé au cabinet A. Trovisi, spécialisé dans la rénovation des décors et peintures murales des églises.

Le rapport se décompose en deux parties : rénovation extérieure et rénovation intérieure.

Ce rapport va dans un premier temps permettre l'élaboration d'un dossier de labellisation à déposer auprès de la fondation du patrimoine.

Si celui-ci est accepté, nous pourrions prétendre aux aides de la région (50 % plafonnés à 125 000 € par tranche déposée, y compris les études) et de la fondation du patrimoine. Celle-ci lance également des souscriptions volontaires.

Premières estimations : fresque murale du fond de l'autel : 22 500 €.

décors intérieurs : 500 €/m².

clocher : 80 000 €, façades extérieures : de 50 000 à 110 000 € par façade.

Le coût des travaux extérieurs, par lesquels il faudrait commencer, s'avère onéreux. Le conseil municipal accepte dans un premier temps la réalisation du dossier « labellisation ».

Crèche

La commune a profité de l'opération « Cocon 80 », mise en place par la FDE, pour effectuer des travaux d'isolation nécessaires à la crèche.

La FDE prend en charge la maîtrise d'œuvre (étude et suivi des travaux), avance la TVA et participe à hauteur de 8 €/m² sur les travaux.

Travaux : abaissement des faux-plafonds, éclairage à leds, pose de laine de verre (240 mm), peinture.

A noter l'excellente coordination entre crèche, communauté de communes et commune pour déplacer la crèche vers l'école maternelle, respecter les délais vacances scolaires/ fermeture de la crèche/ réemménagement/ nettoyage, désinfection,...

La commission a pu visiter la crèche en fin de réunion.

Logement du garde.

Visite des locaux par la commission, commentée par B. Gance.

Le maître d'œuvre a été nommé, l'appel d'offres aux entreprises est en cours. Un délai de réponse plus long leur sera accordé en cette période de congés.

La séance est levée à 20 h 15.

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE



Thierry
LINÉATTE

LES ADJOINTS



Nadège
LATAPIE-COPÉ



Benoit
GANCE



Anne
LEBRUN-MERLIN

LES CONSEILLERS



Claude
MERLIN



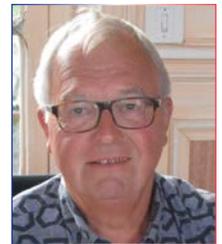
Philippe
CHEVAL



Maryse
HOCHART



Régis
LECOT



Arnaud
NOBLÉCOURT



Dominique
CAPELLE



Aïres
FERREIRA



Virginie
MASSON



Géraldine
LEFEVRE



Xavier
DUBERNARD



Laure
LAMBERT



Angéline
DARRAS



Céline
DEFRUIT



Claire
LECOT-ROBIT



Thomas
POULET



Emilie
ABERBOUR



Grégory
DEVAUX

LES CONSEILLERS SUPPLÉANTS

DISTRIBUTIONS DE MASQUES

Des masques ont été commandés à la région des Hauts de France, au Conseil Départemental de la Somme et à une entreprise locale, avec le relais de la communauté de communes.

Devant l'afflux de commandes des communes auprès de ces organismes, les masques ont tardé à arriver, contrairement à ce qu'annonçaient sans cesse les médias.

Heureusement, des bénévoles de notre ville en ont fabriqué sans relâche environ 2000, et une distribution a dans un premier temps été organisée à la mairie.

Merci à Mme Vibert, Mme Hanocq, Mme Delahaut, M. Palta pour leur dévouement, mais également à tous les anonymes qui ont aussi œuvré pour leur entourage.

Puis, lorsque nos commandes sont enfin arrivées, une seconde distribution a été effectuée au porte à porte par les conseillers municipaux. De ce fait, nous avons de quoi organiser une nouvelle distribution qui pourra avoir lieu courant septembre, car malheureusement on craint cette « deuxième vague » de pandémie et la prudence à observer risque de durer longtemps.

Nous avons également reçu courant

Juin une dotation complémentaire de l'état, via l'Association des Maires de France, réservée aux allocataires de la caisse d'allocations familiales. Ceux-ci sont invités à se présenter à la mairie avec les justificatifs qui leur ont été communiqués par la CAF afin de se faire remettre deux masques par personne.

Il est par contre très regrettable de retrouver des masques usagés jetés dans les rues ou dans les espaces verts de la commune. Il existe toujours cette minorité de personnes inconscientes qui ne respectent rien et c'est bien dommage !



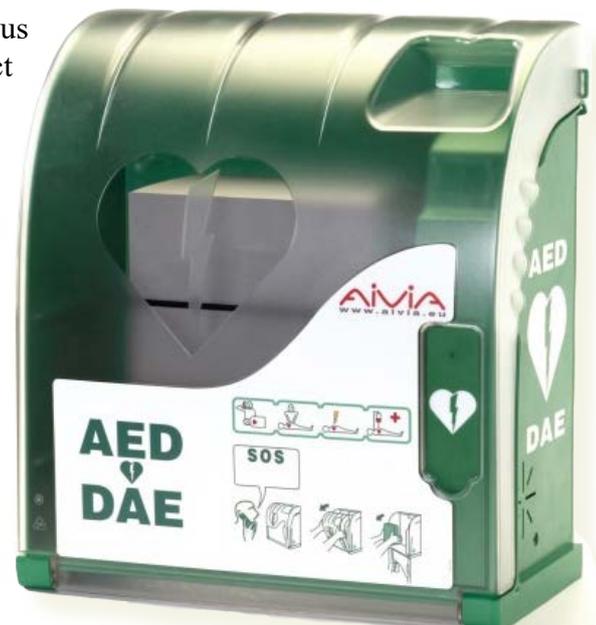
DES DÉFIBRILLATEURS CARDIAQUES POUR SAUVER DES VIES

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Chaulnes a décidé d'acquérir trois défibrillateurs. Ils ont été installés au centre-socio-culturel et au stade, ils sont accessibles lors de manifestations et animations qui y sont organisées. Le troisième se trouve sous le porche de la mairie, et est accessible à tout moment. Ces appareils sont destinés à sauver des vies. Il est donc impératif d'en prendre le plus grand soin.

Leur utilisation est très simple,

puisqu'il suffit de suivre les consignes verbales que transmet l'appareil. Il ne dispense en aucun cas de l'appel des secours habituels (SAMU, Pompiers,...)

Les panneaux vous indiqueront l'endroit exact de leur implantation.





LA BIODIVERSITE DANS NOTRE QUOTIDIEN



Qu'est ce que la biodiversité ?

La biodiversité représente la diversité du monde vivant. Elle rassemble la diversité des gènes, des espèces et des écosystèmes ainsi que les interactions au sein de ces niveaux d'organisation et entre eux. On distingue la biodiversité ordinaire (ou nature de proximité, celle côtoyée au quotidien) de la biodiversité patrimoniale (qui concerne les espèces rares, menacées et/ou emblématiques).

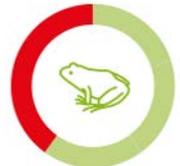
Quelques chiffres sur les espèces menacées de disparition en Picardie



1 MAMMIFÈRE
TERRESTRE SUR 10



1 PAPILLON
DE JOUR SUR 3



2 AMPHIBIENS
ET REPTILES SUR 5

La biodiversité : un enjeu pour l'Homme

Les écosystèmes en bonne santé fournissent de nombreux services et ressources indispensables à la survie et au bien-être de l'Homme. Ils assurent par exemple la protection contre les inondations, la pollinisation...



L'érosion de la biodiversité

La perte de la biodiversité est aujourd'hui une réalité scientifique inquiétante et les services écosystémiques sont menacés.

La préservation de l'ensemble de notre patrimoine naturel est l'affaire de tous. S'informer, participer, agir et protéger la biodiversité est à la portée de chacun.

Comment agir en faveur de la biodiversité ?

Quelles que soient ses disponibilités et compétences, il est possible d'agir en faveur de la nature :

- en devenant bénévole, en adhérant ou en faisant un don aux associations locales de protection de la biodiversité,
- en participant aux enquêtes publiques lorsque des projets d'aménagements sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement,
- en contactant des associations locales de protection des oiseaux ou des chauves-souris si Inconfort ou travaux prévus, en cas de cohabitation avec des espèces protégées,
- en aménageant son jardin en faveur de la biodiversité,
- en optant pour une consommation plus responsable.



Jardin avec maintien de zones enherbées servant de refuge à de nombreuses espèces

POUR ALLER PLUS LOIN

Les informations présentées ici sont extraites de la plaquette informative « LA BIODIVERSITE DANS NOTRE QUOTIDIEN ». Celle-ci a été réalisée par l'association Picardie Nature, dans le cadre d'un programme de l'association co-financé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, l'Europe (FEDER) et l'Etat (DREAL Hauts-de-France). Les objectifs de cette plaquette sont de faire prendre conscience de la valeur de la biodiversité et de donner à chacun des moyens concrets pour agir et la préserver. Elle est en accès libre pour tous ici :

<http://l.picnat.fr/qsx>

Pour plus de renseignements contactez :

Picardie Nature : 03.62.72.22.50, secretariat@picardie-nature.org





Ce petit omnivore, souvent de passage dans nos jardins, est un mammifère qui peut vivre jusqu' à l'âge de 10 ans. Si le mâle est appelé le hérisson, la femelle, elle, se nomme hérissonne et le petit qui n' a pas de nom officiel est souvent appelé «le choupisson». Ils disposent de 6000 à 8000 piquants. Le hérisson dort le plus souvent la journée et chasse la nuit. Il mange des escargots, des limaces, des vers et peut même

APPRENDRE ET COMPRENDRE LA NATURE : LE HÉRISSEON

manger des petites baies ou des champignons. Il peut aussi manger des croquettes. Animal très discret, il lui arrive tout de même de grogner et souffler. Le hérisson est une espèce protégée depuis 1981. Il est donc interdit de le détenir ou de lui porter atteinte.

L'automne arrive bientôt et le hérisson, hibernant, va commencer à chercher un refuge. Nous pouvons l'aider dans sa recherche en lui fabriquant un abri pour le protéger du froid et du vent. Ce petit mammifère n'est pas difficile à contenter, une caisse retournée et recouverte de feuilles et de branches suffira à le combler. Et lorsqu'au mois d'avril il se

réveillera dans vos jardins, il sera un bon allié. En effet, il joue un rôle crucial dans vos cultures puisque avec lui nul besoin de produits chimiques, il est un vrai rempart contre les limaces et autres nuisibles que vous pourriez rencontrer.

*La nature est belle.
Protégeons la !*



CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS : L'ÉDITION 2020 ANNULÉE...

Face aux mesures imposées pendant la crise sanitaire du coronavirus, le Conseil Départemental qui distingue chaque année les communes exemplaires en matière d'amélioration du cadre de vie et de respect de l'environnement, a été contraint d'annuler l'édition 2020 du concours des villes et villages fleuris. Celui-ci devait débiter en cette fin de printemps.

Les paysagistes des CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) et les différents membres du jury sont mobilisés pour rencontrer les communes qui auraient dûes être visitées cette année et qui souhaitent avoir des

conseils.

Au cœur du confinement, sur notre commune, balcons et jardins ont cependant fleuri, profitant des soins attentifs de leurs propriétaires ou de jardiniers soucieux d'entretenir espaces verts, parterres et jardinières. Ce sont 92 adresses joliment fleuries que nous avons recensées. Chacune de ces personnes a reçu une lettre de félicitations. Peut-être les retrouverons-nous candidat au concours des maisons fleuries édition 2021 !!!! Le concours communal 2020 ayant lui aussi été annulé.

*« On ne tire pas sur une fleur pour la faire pousser, on l'arrose et on la regarde grandir... »
(proverbe africain)*

Concours des illuminations de Noël 2020



Fenêtres, jardins, maisons, vitrines commerçantes.

Pour célébrer les fêtes de fin d'année, la ville organise cette année encore un concours d'illuminations de Noël. Il est ouvert aux particuliers, mais aussi aux professionnels.

Le temps des fêtes vous inspire, couleurs féériques, illuminations, originalité et créativité... pour que la magie de Noël opère !

Pour participer, il vous suffit de remplir le coupon ci-dessous, ou sur papier libre, et de le rapporter à l'accueil de la mairie. Vous avez jusqu'au 1er décembre 2020 pour vous inscrire. Les candidats seront notés par un jury. Inscrivez-vous vite et faites briller votre commune de mille feux !

Nous souhaitons associer les habitants et les commerçants aux illuminations que nous mettons en place dans toute la ville, pour qu'il y ait, à l'occasion des fêtes, une véritable « féerie de lumières » à Chaulnes.

Deux catégories seront retenues : la catégorie « HABITANT » et la catégorie « COMMERÇANT ». Un jury composé d'élus passera admirer les façades et les vitrines décorées ou illuminées.

Les lauréats de ces deux catégories se verront remettre un lot lors d'une cérémonie en janvier 2021. Nous vous invitons à participer à ce concours, vous aiderez ainsi Chaulnes à rayonner encore davantage en cette période de fin d'année.

Nous comptons sur votre participation !

RÈGLEMENT DU CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL 2020

ARTICLE 1 : La ville de Chaulnes organise à nouveau en 2020 un concours des illuminations de Noël des habitations et des commerces.

ARTICLE 2 : Le concours est ouvert à toute personne résidant à Chaulnes, possédant un espace décoré visible de la voie publique. Un bulletin de participation doit être dûment rempli et retourné à l'accueil de la mairie avant le 1er décembre 2020.

Un affichage est prévu sur les panneaux municipaux, à la mairie de Chaulnes. Une parution est effectuée dans le bulletin municipal.

ARTICLE 3 : Les bulletins de participation sont disponibles, sur simple demande, à l'accueil de la mairie et dans le bulletin municipal.

ARTICLE 4 : Le jury est présidé par le Maire (ou son représentant) et

est composé des élus. Les visites du jury s'effectueront en décembre. La proclamation des résultats a lieu en janvier 2021. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

ARTICLE 5 : Le concours comprend 2 catégories :

- Catégorie 1 : les maisons ou appartements avec décorations visibles de la voie publique,
- Catégorie 2 : les commerces avec décorations visibles de la voie publique.

ARTICLE 6 : Le jury est invité à apprécier les efforts réalisés en vue de l'embellissement de la ville pour les fêtes de fin d'année. Dans le cadre du développement durable, il est préconisé d'utiliser des décorations à basse consommation d'énergie, voire non consommatrices, en utilisant des décorations naturelles à base de végétaux ou autres matériaux. Ces décorations de Noël doivent être visibles de la rue.

ARTICLE 7 : La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement, des instructions figurant sur les documents publiés. La ville de Chaulnes ne peut être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités et/ou les prix devaient être, en partie ou en totalité, reportés, modifiés ou annulés. Il n'est accepté qu'une inscription par foyer.

Concernant le droit à l'image : le fait de participer au concours implique l'autorisation aux organisateurs de photographier les réalisations, d'utiliser ces photos gratuitement dans des outils de communication.

Bulletin de participation

Concours des illuminations de Noël 2020

Merci de retourner ce bulletin à l'accueil de la mairie avant le 1^{er} décembre 2020

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Habitant

Commerçant



FAISONS CONNAISSANCE AVEC LE PERSONNEL COMMUNAL

18 salariés représentent le personnel communal, répartis sur 6 activités différentes.

1. L'administratif : 4 personnes
2. La voirie, les espaces verts, l'entretien des bâtiments : 8 personnes
3. L'animation jeunesse : 1 personne
4. L'entretien des locaux : 2 personnes
5. Le bus des écoles : 2 personnes
6. L'animation sportive : 1 personne

Dans ce numéro, nous vous présentons le personnel dédié à la voirie, aux espaces verts et à l'entretien des bâtiments, pour 6 d'entre eux car 2 personnes sont actuellement en arrêt maladie :

Fabienne GUILBAUD, arrivée en juin 2019. Elle aime faire du sport et jardiner,

Gilles MALOSZYC, arrivé en août 1985, aime la pêche et le bricolage. Stéphane RIPPERT, arrivé en juillet 2019 est un passionné de bricolage et de jardinage.

Christophe FALEMPIN, arrivé en avril 2011, ne quitte jamais son vélo !!!

Pascal LEGRAND, arrivé en juin 2011, aime la pêche.

Alfred SCHWARZE, arrivé en décembre 1999, aime lui aussi la pêche.

Nous les remercions tous pour le travail accompli pour que Chaulnes soit une ville propre et accueillante où il fait bon vivre...

Dans le prochain numéro, nous vous présenterons le personnel dédié à l'administratif et l'entretien des locaux.



Christophe FALEMPIN



Pascal LEGRAND



Stéphane RIPPERT, Gilles MALOSZYC, Fabienne GUILBAUD



Alfred SCHWARZE

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET LES PROJETS

TRAVAUX RUE DU PARC :

L'objectif étant d'aménager cette rue et de créer une liaison sécurisée entre le collège et le stade. A ce jour l'enfouissement des réseaux a été réalisé.



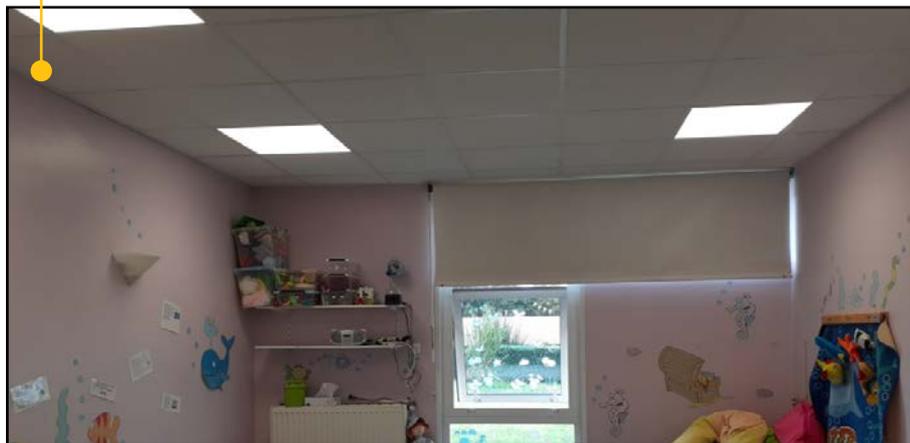
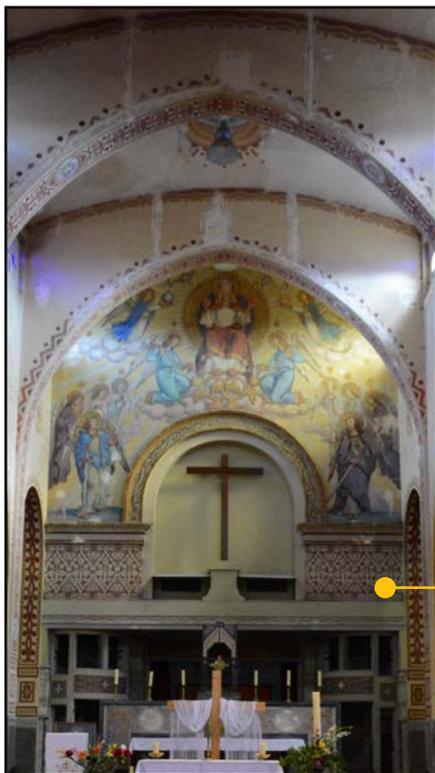
TRAVAUX RUES ODON DUMONT, JEAN CATELAS, DU TEMPLE ET MOLLIEU :

Les travaux sont en cours depuis le 17 août dans les rues Jean Catelas et du Temple. La durée de ceux-ci est estimée à 3 mois. A ce jour l'enfouissement des réseaux a été réalisé.



TRAVAUX DE RÉNOVATION INTÉRIEURE DE LA CRÈCHE :

La commune a profité de l'opération « cocon 80 », mise en place par la FDE, pour effectuer des travaux d'isolation nécessaires à la crèche. L'abaissement des faux plafonds, l'éclairage à « leds » et les peintures intérieures ont également été réalisés.



PROJET DE RÉNOVATION DE L'ÉGLISE :

Le projet date d'une réunion organisée par le PETR dans le cadre de la restauration du patrimoine dit « non protégé, non classé ». Ce projet se décompose en deux parties, rénovations extérieure et intérieure.

RÉNOVATION DU LOGEMENT DU GARDE :

Situé dans la cour de la mairie. Le maître d'œuvre a été nommé et l'appel d'offres aux entreprises est en cours.





LA COUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE EMBELLIE POUR LA RENTRÉE.....

Après avoir cherché l'artiste et lancé la démarche suite à des discussions en conseil de maîtres, la directrice a fait réaliser de jolies fresques dans la cour de l'école.
« Nous avons déjà abordé cette idée et je tenais à la faire aboutir, afin d'apporter un peu de couleurs mais aussi créer un bagage commun pour les enfants. Nous avons choisi les contes, car notre projet d'école met l'accent sur la culture et nous avons constaté que les enfants ne connaissaient

plus les contes traditionnels. Nous avons donc lu beaucoup de contes en classe pour que les élèves élisent leurs personnages préférés. Ils ont élu 10 personnages parmi 16 célèbres.

J'ai pris contact avec l'artiste en octobre 2019. Il nous a ensuite fait des maquettes des personnages retenus.

Le confinement avait mis un point d'arrêt au projet. Je suis très contente d'avoir pu le finaliser pendant les vacances. J'ai hâte

de découvrir la réaction des enfants...»

Madame GUILBERT, directrice de l'école primaire de Chaulnes.



RENTRÉE SCOLAIRE 2020

ÉCOLE MATERNELLE « AU PAYS
DES ENFANTS SAGES »

131 élèves

(124 en 2019 et 112 en 2018)

répartis sur 6 classes

- 40 petits, 40 moyens, 51 grands

- 7 professeurs des écoles



ÉCOLE PRIMAIRE ROBERT
DOISNEAU

236 élèves

(246 en 2019 et 233 en 2018)

répartis sur 9 classes

+ 1 classe ULIS

- CP : 31, CE1 : 38, CE2 : 55,
CM1 : 56, CM2 : 46 et ULIS : 10.

- 11 professeurs des écoles



Cette année M^{me} Guilbert est directrice de la maternelle et de l'élémentaire.

COLLÈGE ARISTIDE BRIAND

408 élèves

(381 en 2019 et 378 en 2018)

répartis sur 16 classes

- 6^{ème} : 4 classes, 104 élèves

- 5^{ème} : 4 classes, 96 élèves

- 4^{ème} : 4 classes, 105 élèves

- 3^{ème} : 4 classes, 103 élèves

- 33 professeurs



M^{me} Anne Claudel est la nouvelle principale du collège.

Bonne chance à toutes et à tous !

VACANCES SCOLAIRES 2020-2021

Toussaint : du samedi 17 octobre
au lundi 02 novembre

Noël : du samedi 19 décembre
au lundi 04 janvier

Hiver : du samedi 20 février au
lundi 08 mars

Printemps : du samedi 24 avril
au lundi 10 mai

Pont de l'ascension : du
mercredi 12 mai au lundi 17 mai

Vacances d'été : samedi 06 juillet

LE COLIS DES AÎNÉS

En 2020, la distribution des colis de fin d'année aura lieu les 18 et 19 décembre.



L'UTILITÉ DE NUMÉROTÉR SON HABITATION



Une adresse postale est indispensable pour chacun de nous afin de pouvoir être identifié clairement. C'est un repère essentiel qui permet de recevoir son courrier, notamment et d'accéder à un ensemble de services comme les services publics d'urgence et de secours (SAMU, pompiers, etc...). Les plaques de numéros de rue sont libres de matière, de forme, de taille et de couleur. L'important est que celles-ci restent suffisamment visibles et identifiables pour les autres usagers.

A chaque nouvelle construction, la mairie peut fournir la première plaque avec le numéro de l'habitation dans la rue. Le propriétaire doit faire en sorte de l'entretenir et si celle-ci nécessite un remplacement, c'est à lui que revient cette charge.

Merci à chacun de faire en sorte que ce numéro soit apposé sur votre logement pour être vu de tous.

INSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Pensez à venir vous inscrire en mairie sur les listes électorales pour les prochaines élections qui auront lieu en 2021. Une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile vous seront nécessaires pour cette démarche.



INCIVILITÉS STOP

**VOUS
AIMEZ VOTRE VILLE ?
NOUS AUSSI !
PARTAGEONS L'ESPACE
PUBLIC !**

Il fait bon vivre dans notre petite ville de Chaulnes, on y trouve tout ce qui est nécessaire pour les plus jeunes et les moins jeunes (crèche, écoles, soins, services, commerces, alimentation, gare...) Nous disposons également d'une équipe qui entretient et embellit jour après jour notre belle cité.

Déchets :

horaires déchetterie de Rosières

	 HIVER Du 1 ^{er} Novembre au 31 Mars	 ÉTÉ Du 1 ^{er} Avril au 31 Octobre
LUNDI	fermée 14h - 17h	fermée 14h - 18h
MARDI	9h - 11h45 14h - 17h	9h - 11h45 14h - 18h
MERCREDI	fermée fermée	fermée fermée
JEUDI	9h - 11h45 14h - 17h	9h - 11h45 14h - 18h
VENDREDI	9h - 11h45 14h - 17h	9h - 11h45 14h - 18h
SAMEDI	9h - 11h45 14h - 17h	9h - 11h45 14h - 17h15

- Je ne jette pas mes déchets par terre (papier, mégots, masques,...)
- Je dépose le verre et uniquement le verre dans les conteneurs prévus à cet effet.
- Les gravats, électroménagers, meubles, herbe, branches,... doivent être amenés à la déchetterie.
- La collecte des **encombrants** est

assurée par l'association A.I.R. (Artois Insertion Ressourcerie). A.I.R effectue un ramassage à domicile.

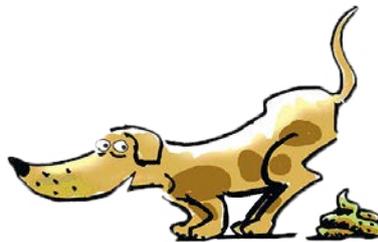
Il suffit de prendre rendez-vous au 09. 72.25.71.64.

Vous ne sortez pas vos objets sur le trottoir.

Pour demander un enlèvement d'encombrant, vous devez fournir la liste des objets à retirer.

Attention : A.I.R ne collecte pas les déchets dangereux, les déchets médicaux, les déchets verts (branchages, tontes, etc), les déchets d'amiante et tôles fibro, plâtre, ciment, bouteilles de gaz, carrelages, gravats, peintures, pneus.

Déjections canines :



*Mon maître est classe
il ramasse*

Bruit, bricolage et voisinage : Environnement :

Chaque habitant doit entretenir son trottoir (désherbage, ramassage des feuilles, déneigement, etc...).

L'entretien et la taille des haies sont également une obligation.

Brûler des déchets à l'air libre est interdit.

Le rôle du conciliateur de justice :

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

En désaccord avec une personne, un commerçant, une entreprise, un propriétaire... Recherchez l'accord amiable...

Vous pouvez joindre Alain SÉGOUFFIN, de la Cour d'appel d'Amiens (Tribunal d'instance d'Amiens).

Le conciliateur se déplace à la mairie de Chaulnes si on l'appelle au 06.12.47.97.69





BROCANTE ÉPHÉMÈRE DANS LE GARAGE D'UN CHAULNOIS

Le local de Serge GUERIN s'est transformé en brocante éphémère le temps d'un week-end.

Celui-ci a été contacté par Chrystèle BOULANGER (Lady broc), chaulnoise et Anthony KOJALAVICIUS (Koja), tous deux brocanteurs professionnels, à la recherche d'un local pour organiser une boutique éphémère du fait du contexte actuel.

Serge GUERIN, modéliste et membre de l'AMFRA – Association des Modélistes Ferroviaires de la région d'Amiens - depuis sa création en 1975, s'est prêté au jeu et a ouvert pour deux jours les portes de son



atelier au public. C'est donc au 14 de la rue Odon Dumont, les 04 et 05 juillet derniers, que les trains ont fonctionné à plein régime.

Belle brocante, vêtements, accessoires vintages, meubles et objets à histoire, il y en avait pour tous les

goûts. Chiner des trésors oubliés, qui pour certains n'en sont plus, des objets du passé, des objets insolites, est la grande passion et le travail de Chrystèle et Anthony. Ils partent sur les routes chercher,

personnes. Un plaisir partagé entre les exposants et le public. Les chineurs ont apprécié cette initiative et souhaitent que l'expérience recommence. Au cœur du contexte particulier que



fouiller, parfois dans des endroits inattendus et ramènent de jolies trouvailles. Mais leur travail ne s'arrête pas là, ils doivent laver, nettoyer, redonner un nouvel éclat à tous ces objets jusqu'à présent abandonnés. Et la dernière étape pour eux est de les présenter de la plus belle manière : mise en lumière, les imaginer dans une nouvelle vie et les associer à des pièces plus modernes et enfin concevoir que la richesse d'une belle décoration réside dans le mélange des genres et surtout des époques.

Durant ce week-end, la brocante éphémère et l'exposition de trains ont accueilli près de 140

nous traversons, ce moment a permis aux petits comme aux plus grands de renouer avec leurs imaginaires autour du train miniature mais également de chiner de beaux objets et de se plonger dans l'univers du Vintage. Ce temps a été un véritable moment de convivialité et un facteur de lien social. Une



histoire de rencontre et de passion qui va certainement se reproduire à l'avenir !

Brocante éphémère, Livre d'or :
« A refaire, merci de nous permettre de faire notre première brocante »
Nelly – Jacky
« Très belle idée, de très belles

choses, merci » Brigitte et François
« Belle idée, à refaire »
Delphine et Xavier
« Vous êtes arrivés au bon moment après le déconfinement. On attend votre prochaine visite » Chantal
« Bravo pour votre brocante éphémère » Claude et Anne

« Quelle bonne initiative !
On attend la prochaine avec impatience. Ravis d'avoir fait votre connaissance » Maryline et Fabrice, amis de Serge.
« Bravo pour cette belle journée »
Faustine



LIVRES ENCHANTÉS

LES COMMERCE DE PROXIMITÉ INTÈGRENT UNE DIMENSION DE SERVICE

La précédente année scolaire a été perturbée et c'est l'ensemble des citoyens qui en a été affecté.

Au moment de la reprise des cours les membres de la commission communication ont souhaité rencontrer les responsables de « Livres enchantés », en tant que fournisseurs pour les élèves et leurs parents.

LBMC* : QUELS SONT LES BESOINS QUE VOUS AVEZ CONSTATÉS, PLUS SPÉCIALEMENT POUR CETTE ANNÉE ?

Généralement les personnes qui sont venues chez nous ont exprimé leur souhait de préparer la rentrée plus sereinement.

Elles avaient entendu dire que nous pouvons préparer nous-mêmes l'ensemble des fournitures scolaires d'après une liste, sans que les parents aient à aller à plusieurs endroits et à faire beaucoup de kilomètres. Il y a des demandes d'articles très précis qui demandent du temps pour les identifier et avoir la certitude de la bonne référence.

De plus nous acceptons les paiements avec des « chèques Lire » et « chèques Culture » ainsi qu'avec la carte « Génération Hauts de

France », ce qui permet d'alléger le montant des dépenses personnelles. La période de confinement avait entraîné des dépenses supplémentaires de papeterie pour les devoirs à la maison.

Nous travaillons beaucoup en partenariat pour les moyens de paiement, la vérification des listes, la sélection des produits et c'est un bon outil pour répondre aux attentes, être rassurés et conseillés.

De plus en plus de consignes sont données par internet et rien ne vaut le contact humain, qui invite à venir poser toutes les questions et échanger des idées qui serviront aux habitants de Chaulnes et des communes voisines. La crise de la COVID-19 a mis encore

plus en valeur le besoin de contact personnalisé.

LBMC* : EST-CE QUE TOUT CELA NE VOUS PREND JUSTEMENT PAS TROP DE TEMPS ?

Comme tous les commerces de Chaulnes nous répondons à une nécessité de service aux clients. Quand nous disons « proximité » nous ne parlons pas que de distance en kilomètres, nous pensons aussi à un temps d'écoute et de partage d'information. Un commerçant exerce un métier identifié qui ne peut pas être remplacé par des machines. Et même dans les commerces où les clients ne restent pas longtemps, le sourire et la reconnaissance sont des éléments que nos clients disent apprécier chez les commerçants, en plus de la qualité des produits.

Merci à Catherine et Didier CORRION de nous avoir reçus.



*LBMC : Le Bulletin Municipal de Chaulnes

■ FAMILLES RURALES CHAULNES

ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES D'ETE



L'accueil de loisirs reçoit les enfants à partir du moment où ils sont scolarisés et jusqu'à 11 ans cet été, 17 ans les autres années avec le camp ado (impossible à organiser cette année en raison de l'épidémie du COVID-19).



Il fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 (garderie comprise). Il offre, dans un cadre organisé et sécurisé, des programmes d'animations éducatifs permettant de faire la coupure avec le rythme scolaire. C'est aussi un espace pour l'apprentissage de la vie en collectivité, un lieu propice

à la découverte, à la détente afin que chaque enfant puisse grandir et s'enrichir d'expériences en s'amusant.

« Cette année nous avons dû appliquer un protocole sanitaire afin d'éviter les risques de transmissions, c'est différent, il faut supporter le masque toute la journée, mais une fois que l'on a pris l'habitude ce n'est plus un problème. » **Romain, animateur.**

En effet, toute l'organisation du centre a été changée cette année, les animateurs évitent les gros groupes d'enfants, désinfectent et aménagent les espaces différemment.

« L'important c'est que les enfants continuent de prendre autant de plaisir que les autres années malgré les conditions sanitaires. »

Lilian, animateur

Un virus ? Rien n'effraie l'équipe d'animation du centre de loisirs de Chaulnes puisqu'elle continue, comme chaque année, de proposer un grand nombre d'activités et, cette année, le mot clé c'est : AUTONOMIE. C'est un des gros objectifs pédagogiques de l'été.

« Les enfants jouent à imaginer des lieux, des actions, et des animations qu'ils rêveraient de vivre, sans limite. Leurs idées sont ensuite réunies et, chaque jour, ils piochent pour le lendemain une idée.

Les animateurs mettent à leur disposition les moyens nécessaires afin qu'ils puissent organiser leurs activités/projets. Il n'y a pas de vote



La parole aux associations



pour choisir une activité, chacun fait ce qu'il veut et nous favorisons la communication. »

Pauline, directrice.

Un système qui permet donc aux enfants d'organiser leurs vacances

eux-mêmes en respectant la vie de groupe. D'ailleurs, cette année, il y en a 3 : La miff' (9/11 ans), La Team 68 (6/8 ans) et les Mignons (3/4 ans). Chacun a son espace adapté pour son âge dans le centre afin de profiter des vacances d'été.

En développant l'autonomie, l'ALSH veut transmettre des valeurs de partage et de vie de groupe mais aussi favoriser leur apprentissage, parce que le plaisir des enfants n'est pas le seul indicateur : l'apprentissage par le jeu est aussi à prendre en compte.

« Nous devons faire du centre un lieu de construction effectif du vivre ensemble, un espace de découverte et d'apprentissage différent de l'école. Un exemple : les enfants ont parcouru 5,8 km



de vélo en ville et sur la route. Les animateurs ont dû réaliser une sensibilisation autour des règles de sécurité et pour certain faire un trajet de ce genre à vélo c'était une première ! Alors, à la fin du centre, ils seront prêts pour le tour de France ! » **Pauline, directrice.**

« Au centre, on fait beaucoup de jeux, je m'amuse avec mes amis et en plus les animateurs sont trop sympas » **Théo, 9 ans.**



■ ACPG-CATM- TOE-VEUVES & SYMPATHISANTS DE LA SOMME



Compte-rendu de l'assemblée générale du 23 juin 2020 présidée par Monsieur Darras Robert, secrétaire général départemental et président cantonal secteur Chaulnes. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h00. Suite à la démission pour raison de santé de Monsieur Lampernesse Serge après 20 ans de présidence à la tête de la section locale de Chaulnes des ACPG-CATM, l'élection d'un nouveau bureau devient indispensable.

Se présentent à l'élection aux postes de :

Président :

Nadège LATAPIE-COPE

Vice-président :

Jean-Pierre FRANCELLE

Trésorière :

Chantal BERTIN

Secrétaire :

Benoît GANCE

Les quatre prétendants sont élus à l'unanimité.

Monsieur Darras demande que l'on puisse récupérer les documents comptables ainsi que les archives auprès de Monsieur Serge Lampernesse.

Les démarches seront faites pour une ouverture de compte au Crédit Agricole de Chaulnes ainsi que pour la fermeture du compte actuel auprès de la Caisse d'Épargne de Rosières-en-Santerre.

Il sera nécessaire que Mesdames Nadège Latapie-Copé et Chantal Bertin ainsi que Monsieur Serge Lampernesse fassent ces démarches.

Monsieur Darras donne la parole

à Madame Latapie-Copé. Cette dernière remercie les membres présents pour l'élection du nouveau bureau. Elle assure qu'elle exercera au mieux la tâche qui lui est confiée pouvant compter sur l'aide des membres du bureau. Elle donne lecture d'un communiqué concernant la mise en œuvre de la modification apportée par la loi de finances 2020 concernant les veuves d'anciens Combattants.

Madame Nadège Latapie-Copé se rendra au bureau départemental à Amiens accompagnée de Robert Darras afin d'être présentée au président départemental Monsieur Christian Buffet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16h30.

■ ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE PICARDIE



Durant le confinement, nos élèves ont pu continuer à jouer de la musique grâce à leurs professeurs qui ont assuré les cours par visioconférence ou par enregistrements interposés.

Découvrez leur audition virtuelle de fin d'année sur le lien :

<https://www.youtube.com/watch?v=j1w9dxSC-FLA&t=537s>

Reprise des cours la semaine du 14 septembre 2020.

Inscriptions jusqu'au 3 octobre.

Éveil : mercredi 18h00-18h30

Formation Musicale 1^{ère} année : mercredi 13h30-15h00

Flûte à bec, flûte traversière, clarinette, cor d'harmonie, trombone, tuba, batterie, piano, guitare classique, électrique, folk, basse électrique.

GRILLE TARIFAIRE

Eveil musical	50 €	
Solfège seul	72 €	
1 instrument	1er enfant	144 €
	2ème enfant	129 €
	3ème enfant	114 €
2 instruments	1er enfant	240 €
	2ème enfant	210 €
	3ème enfant	186 €

AGENDA

Samedi 21 novembre : remise des diplômes au CSC de Chaulnes à 17h00

Dimanche 22 novembre : conte musical « Le petit prince » au même endroit

du 23 au 26 février 2021 :

Stage annuel (ouvert à tous), 28 € les 4 jours

du 11 au 13 juin 2021 :

Festilions

(dates sous réserve des prescriptions gouvernementales).



La parole aux associations



Concert pour la Fête de la Musique
le 21 juin 2020



Envie de nous rejoindre ?

<http://emhp.fr.gd>

ecoledemusiquedehautepicardie@laposte.net

Les cours se déroulent :

20 place Henri Sy à Lihons

■ BABYFOOT SANTERROIS

L'association Babyfoot Santerrois est affiliée à la Fédération Française de Football de Table.



SOIREE BABYFOOT avec les
membres du conseil municipal,
le 28 Février 2020.



Un petit moment convivial
pour commencer l'année !
Galette des Rois, le 10 Janvier 2020.



FORMATION D'ARBITRAGE,
le 29 Février 2020.

Suite à l'état d'urgence sanitaire « Covid-19 », la soirée avec les commerçants et les artisans qui ont apporté leur aide à l'association a été repoussée à une date ultérieure.

Renseignements auprès de Michaël DENIS, Président

07 68 31 13 84 / babyfootsanterrois@gmail.com

Ouverture : Lundi et Vendredi de 17h00 à 19h45

■ CHORALE EN SANTERRE

Triste semestre !!! La chorale en Santerre, bien repartie vers de nouveaux concerts a dû tout arrêter, comme tout le monde, le 10 mars, jour où elle devait animer la soirée de l'AG du Crédit Agricole. Quelle déception ! Bien sûr nous avons subi le confinement... mais le 24 juin puis le 30 juin une timide reprise des répétitions eut lieu... suite à l'amélioration des conditions sanitaires (avec les distances de sécurité). Nous nous sommes promis de reprendre le 1^{er} septembre mais cela sera-t-il possible? Infos à venir... Restons optimistes... A noter : Cette année, les répétitions auront lieu à 19h30 le Mardi au lieu du Mercredi. Si tout va bien, donc rendez-vous le Mardi 1^{er} Septembre à 19h30 Salle St Didier. Il nous reste à évoquer les très bons souvenirs



de cette année 2019 écoulée dont voici quelques photos. Venez nous retrouver et chanter avec nous dans une ambiance conviviale mais avec sérieux ! Les répétitions ont lieu salle St Didier à Chaulnes, vous serez bien accueillis même si vous n'avez pas une voix exceptionnelle... Tout le monde peut chanter... question d'entraînement... Et pour cela la cheffe est au top !!



■ MARCHE RANDONNÉE CHAULNOISE

Après une année 2019 très chargée en activités diverses fortement appréciées, qui avaient comblé une grande partie des 230 adhérents du club, l'année 2020 avait particulièrement bien débuté avec pour la première fois plus de 120 convives pour la Galette des Rois. En l'absence du président retenu,



c'est Daniel Dubois, notre vice-président qui a eu l'honneur d'adresser à tous ses remerciements pour leur présence et d'évoquer l'année écoulée et les perspectives pour les prochains mois. Seize reines et rois recevaient la fameuse couronne et ouvraient la dégustation attendue. Jusqu'au 12 mars, des randonnées ont pu continuer au rythme normal, quelle que soit la météo ou la température. Le Club n'arrête jamais ! Et pourtant si, cette fois, il s'est arrêté pour plusieurs mois.





Le mois de mars voyait la sortie de son programme n°13, mais on peut sans erreur dire que ce ne fut pas le numéro de la chance ! Tous nos projets de sorties exceptionnelles jusqu'en novembre ont ainsi été annulés mais ils seront tous reportés. Nous avons ainsi dû annuler en mars Paris avec soirée théâtre, en avril Chantilly, en mai un week-end au lac d'Orient et Colombey, mais surtout en septembre notre semaine en Charente Maritime.

Les marches ont enfin pu reprendre très timidement début juin par groupes de 10 avec, pour chacun, un animateur et une distance de 2 mètres entre les marcheurs et 100 mètres entre les groupes. Les règles se sont ensuite assouplies mais ce n'est pas grave, le bonheur de marcher ensemble était revenu.

Je m'adresse maintenant à tous les habitants de notre ville qui ont la possibilité, selon leur âge ou leur profession ainsi qu'à tous les retraités: la marche est un véritable sport qui ne coûte qu'une paire de chaussures et une minime adhésion. Nous vous invitons à 2 essais sans obligation et en étant assuré. Assuré en cas d'accident mais surtout assuré de passer un bon moment pour la santé et pour la convivialité qui règne entre les marcheurs. Seulement 35 adhérents de Chaulnes et 28 à Rosières, ne nous laissons pas dépasser, relevons le défi !

RAPPEL DES PROGRAMMES :

LA RANDO CLASSIQUE soit 7 à 10 kms (voire plus) tous les dimanches matin et un lundi sur 2 à la moyenne de 4 à 5 km/h selon la difficulté du parcours. Pour tous les types de marche les parcours sont très divers et permettent de découvrir notre région plus belle que vous ne le pensez.

LA RANDO SANTÉ® : de 5 à 7 kms tous les jeudis (moyenne 3 à 4 km/h) selon les participants.

LA RANDO SANTÉ®+ : 7 à 9 kms à la même moyenne, un lundi sur 2.

LA MARCHÉ NORDIQUE : 8 à 10 kms (moyenne 5 à 6 km/h) tous les mardis avec avant et après la marche une séance d'échauffement.

Les marches ont lieu le matin d'avril à septembre et l'après midi d'octobre à mars (pour toutes !)
Départ en covoiturage depuis la mairie.

Renseignez vous sur www.randochaulnes.com, auprès du président (06.79.79.05.72) ou des animateurs. Programmes disponibles en mairie.





CYCLO CLUB CHAULNOIS



À vélo tout est plus beau !

LE MOT DU PRÉSIDENT

Comme dans beaucoup de sports, nous avons subi une grande période d'inactivité et il a fallu se résigner à mettre le vélo en quarantaine.

Notre calendrier 2020 était pourtant bien rempli avec de nouvelles sorties et participations à de grandes manifestations (Cyclomontagnarde des Vosges, semaine fédérale à Valogne en Normandie, Brevet cyclotouriste Chantilly / Le Crotoy).

Malheureusement toutes ces manifestations ont été reportées en 2021. Les présidents de clubs ont dû prendre la difficile décision d'annuler leurs organisations afin de rester dans le cadre des consignes de l'Etat et de la Fédération face au virus. Pour notre Club, nous avons annulé la 1ère Découverte du cyclotourisme le 18 avril, la Fête du Vélo le 7 juin et la Randonnée Chaulnoise le 21 juin.

Je remercie les membres du club d'avoir respecté et fait respecter les consignes sanitaires du COVID 19, ce qui n'a pas toujours été chose facile.



Nous reprenons petit à petit nos sorties en respectant les contraintes imposées par le gouvernement. Nous pouvons pédaler, mais c'est encore compliqué pour organiser et recevoir du public.

Nous avons profité de l'été pour découvrir notre région et notre beau territoire à vélo.

Le virus est toujours là, soyons prudents et respectons les gestes barrières pour le bien de tous.

Bel été, CyCloCément
Daniel REMY

AVANT LE CONFINEMENT...

Repas Club, accueil des nouveaux adhérents

Le 23 février, nous avons abandonné le traditionnel couscous pour nous retrouver à l'Institution, restaurant chaulnois afin de partager un repas et accueillir, cette année, les deux nouveaux adhérents du Club... une agréable manière de se retrouver pour entamer la saison et faire connaissance.

Nous avons été très bien reçus et les adhérents ont tous passé un bon moment.



Ouverture de saison club

Le dimanche 1er mars, 9 cyclos ont bravé le vent et le froid pour « démarrer » la saison 2020. Un parcours de 30 km était proposé afin de remettre tout le monde en selle.



La randonnée du Vermandois

Le 8 mars, 12 cyclos se sont retrouvés sur les différents parcours proposés par le Cyclo Club du Vermandois à Vermand, seule manifestation régionale qui a pu être assurée avant la période de confinement.



AGENDA

- 2ème Ouverture Club, découverte du cyclotourisme, le samedi 12 septembre 2020 à 14h30 / Gratuit

(Randonnée ouverte et adaptée à tous. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. Le port du casque est obligatoire.)

- Randonnée du Téléthon, le samedi 5 décembre 2020 à 13h30 Ouverte à tous, inscriptions sous forme de dons reversés au Téléthon.

L'organisation de ces deux manifestations dépend des directives sanitaires gouvernementales.

CyCloCément, le Président
Vous voulez nous rejoindre...
Daniel REMY... 09.72.98.90.38

■ L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG

L'Amicale des Donneurs de Sang remercie ses fidèles donateurs et tous les nouveaux qui sont venus donner, lors des collectes de mars et de juin 2020 et qui ont fait confiance au personnel de

prélèvement, dans les conditions particulières liées au Covid 19.

Merci pour votre mobilisation.

Les membres de l'amicale vous souhaitent une bonne rentrée.

La Présidente,
Marie-Aimée Beulque



■ OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DE CHAULNES

L'association a confirmé, lors de son assemblée générale du vendredi 11 septembre, qu'elle suspend ses activités. En 25 ans d'animations, l'OCLC a organisé de très nombreux événements, 625 au total, dans différents secteurs :

SPORTS

- RETRANSMISSIONS DE MATCH DE FOOTBALL 1998 ET 2008.
- 8 DÉPLACEMENTS F1 MAGNY-COURS.
- 7 DÉPLACEMENTS FOOTBALL : 3 À LENS, 4 À PARIS.
- 1 ORGANISATION DE LA VENUE DU VARIÉTÉ CLUB DE FRANCE AU STADE MUNICIPAL (M. PLATINI, J. VENDROUX, J.M. LARQUE...).
- LA DÉDICACE DU LIVRE DE JOËL QUINIOU AU COLLÈGE.
- ACHATS DE MAILLOTS POUR LES BENJAMINS ET POUSSINS.
- PARTICIPATION À L'ÉMISSION TÉLÉFOOT.
- 8 COURSES CYCLISTES.
- AIDE AUX ASSOCIATIONS OU AUTRES
- 25 TÉLÉTHONS DONT L'ORGANISATION DE LA VENUE DE J.L. ETTORI (ANCIEN GARDIEN DE L'ÉQUIPE DE FRANCE) POUR OFFRIR DES MAILLOTS ET DES BALLONS.
- AIDE ACPG, FOOTBALL, ÉCOLES...
- 2 OPÉRATIONS PÈRE NOËL VERT.
- 4 AUTRES SOIRÉES POUR DES ENFANTS HANDICAPÉS.
- 1 SOIRÉE POUR M. MEDJI.
- 1 SOIRÉE POUR LES SINISTRÉS DE MAREUIL-CAUBERT.

CULTURE

- 3 FESTIVALS DE LA BD.
- 3 FESTIVALS PHOTOS
- 10 PIÈCES DE THÉÂTRE (FAUST, LA FAUCHEUSE...).
- 2 CONCERTS AVEC L'ORCHESTRE DE PICARDIE.
- 1 CONCERT AVEC L'ORCHESTRE DE RUSSIE.
- 1 FESTIVAL DE JAZZ.
- 8 CONVENTIONS «CULTURE JAPONAISE».
- 18 FESTIVALS CHAULNES METAL FEST.
- 18 FESTIVALS OVERDRIVE.
- 18 AUTRES FESTIVALS REGGAE, BLUES, ROCK, METAL, CELTIC, GOSPEL...
- 1 BATTLE HIP HOP.
- 16 TREMPLINS MUSICAUX.
- ET QUELQUES CONCERTS À «L'ARRACHE»...

LOISIRS

- 48 SÉANCES DE CINÉMA.
- 13 BOURSES TOUTES COLLECTIONS.
- 7 SALONS DE LA SAVEUR.
- 12 BOURSES AUX ANTIQUITÉS MILITAIRES (DONT 4 AVEC CONCENTRATION).
- 21 MARCHÉS DE NOËL.
- 18 RÉDERIES.
- 4 TOURNOIS DE POKER.
- 1 EXPOSITION FÉLINE.
- 5 EXPOSITIONS CANINES.
- 32 SOIRÉES DISCO.
- 25 FEUX D'ARTIFICE AVEC DÉFILÉ.
- 4 BALS COUNTRY.
- 10 FEUX DE SAINT JEAN.
- 121 LOTOS.
- 16 APRÈS-MIDI POUR LES ENFANTS (HALLOWEEN, MARDI GRAS, GUIGNOL, CIRQUE).
- 9 VOYAGES (ASTERIX, EURODISNEY, WALLIBI...)
- 6 VOYAGES (MARCHÉ DE NOËL) CANTERBERY, STRASBOURG, PARIS...
- 8 VOYAGES POUR CONCERTS : CABREL, KASS, 2BE3, STONES, OBISPO.
- 3 FÊTES DU 15 AOÛT AVEC ATTRACTIONS FORAINES.
- 1 SALON DE TATOUAGE.
- 1 SALON V.D.I.
- 2 JOURNÉES PICARDES AVEC JEUX.
- 15 EXPOSITIONS «PEINTURE».
- 2 ANIMATIONS «PATINOIRE» PENDANT 10 JOURS.
- 1 EXPOSITION PLAYMOBIL.
- 3 EXPOSITIONS LEGO.
- 2 JOURNÉES CHASSE NATURE
- 1 JOURNÉE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE.
- 1 JOURNÉE VILLAGE ASSOCIATIF.
- 3 RÉDERIES EN SALLE.
- 4 SALONS DE LA MINIATURE.
- 5 EXPOSITIONS TUNING.
- 49 SOIRÉES À THÈME (ANTILLAISE, FARWEST,...) DONT 5 AVEC SOSIE.
- 1 GALA DE CATCH.
- 3 «SCÈNES OUVERTES».
- 2 SALONS DE LA CARTE POSTALE.
- 3 THÉS DANSANTS.
- 1 CONCOURS AIR GUITAR (FINALE FRANÇAISE AVANT LA MONDIALE EN FINLANDE).

945 groupes de musique et 196 stagiaires ont été accueillis.
Corinne Guillemont, animatrice culturelle de 1995 à 2005.
Mickaël Gambier, animateur culturel de 2005 à 2019.



La parole aux associations

« Je remercie tous les bénévoles qui ont oeuvrés à mes côtés pendant toutes ces années ainsi que les personnes qui ont participé aux manifestations ». Arnaud Noblécourt



Informations Diverses

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE ANTOINE DE ST EXUPÉRY

Avenue Aristide Briand 80320 CHAULNES
Tél : 03.22.84.68.44
mediatheque.chaulnes@terredepicardie.fr



Après une période de biblio-drive, la médiathèque intercommunale Antoine de St Exupéry de Chaulnes a rouvert ses portes aux heures habituelles avec quelques mesures strictes à respecter.

Compte tenu des règles sanitaires, dix usagers maximum porteurs obligatoirement d'un masque seront autorisés à rentrer et ce, après passage des mains au gel hydro-alcoolique (disponible à l'entrée).

Les conditions seront spécifiques, notamment un temps limité par adhérent soit 15 min maximum (retour, choix et enregistrement des prêts). Les poussettes n'étant pas recommandées.

L'entrée et la sortie seront distinctes. Aucune lecture sur place ne sera possible.

La médiathèque intercommunale Raoul Follereau de Rosières en Santerre, a mis en place à la salle multifonction rue du Colonel Sorlin, un SERVICE BIBLIO-DRIVE le mercredi 9h-12h / 14h-17h30 et le samedi 9h-12h (Port du masque obligatoire).

Les personnes peuvent réserver leur document via le catalogue en ligne des médiathèques sur <https://terre-de-picardie-pom.c3rb.org/> et fixer un rendez-vous par téléphone au 03 22 84 68 44.

Nouveau genre dans vos médiathèques : La « New Romance » pour les passionnés de lectures Érotico-sentimentales.



AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Afin de promouvoir le vélo comme nouveau mode de déplacement dans notre département, le Département accorde une aide à tout particulier résidant dans la Somme, sans condition de ressources, pour l'achat d'un vélo à assistance électrique réglé par l'acquéreur auprès d'un commerçant de la Somme. Cette subvention s'applique aux acquisitions intervenues à partir du 17 mars 2020, pour tenir compte de la période de confinement qui a été propice à ce mode de transport.

Pour qui ?

Les particuliers justifiant d'une résidence dans le département de la Somme. Aucune condition de revenu n'est requise.

Critères d'intervention :

Seuls sont éligibles les vélos neufs à assistance électrique (cycles et tricycles) modèle adulte et répondant aux normes européennes à la date d'acquisition. Seuls sont éligibles les vélos achetés à compter du 17 mars 2020 (date de la facture acquittée faisant foi) auprès d'un commerçant de la Somme. Sont exclus les vélos utilisant une batterie au plomb.

La facture d'achat du vélo doit porter la mention "acquittée ou payée le" mentionnant le nom et l'adresse de l'acquéreur, la désignation précise du vélo, ainsi que l'adresse du commerçant.

L'aide peut être cumulable avec d'autres dispositifs d'aide aux particuliers. Le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le vélo subventionné dans un délai de 3 ans. A cet effet il devra remplir un formulaire d'information et d'engagement du bénéficiaire.

Le Conseil Départemental se réserve le droit de contrôler, après attribution de l'aide départementale, le respect des engagements pris par le bénéficiaire de la subvention.

Quel montant ?

Le montant de l'aide est de 25% du prix d'achat TTC. L'aide est plafonnée à 400 €. Une seule aide pourra être apportée par foyer fiscal.

Comment solliciter l'aide ?

Le dépôt des demandes d'aides est à faire sur la plateforme de demande de subvention en ligne, depuis le 1^{er} juillet 2020.

Vous devez au préalable obtenir un code d'identification. Ce code est à demander par mail à l'adresse vae@somme.fr en indiquant vos nom, prénom, date de naissance ou par téléphone au 03 22 71 81 87. Il permet ensuite de créer votre compte sur la plateforme.

Liste des pièces à fournir lors de la demande :

La facture d'achat, l'attestation sur l'honneur (téléchargeable lors de la saisie) remplie, un RIB / IBAN, un questionnaire informatif sera à remplir pendant la saisie de la demande de subvention.

ASSURANCES DU SANTERRE

Cabinet de courtage en assurance crée en 1991, nous comparons les prix parmi plus de 20 compagnies.

Notre offre :

trouver et apporter des solutions d'assurances pour votre mutuelle, votre assurance auto (y compris les risques aggravés), habitation, moto et cyclo, camping car, garantie obsèques, assurance de prêt, etc...

Notre engagement :

être là lorsque vous avez besoin de nous !

Notre force :

notre proximité et notre indépendance.

Alors n'hésitez pas à venir voir pour comparer.

Assurances du Santerre :

73, avenue Aristide Briand
80320 CHAULNES
Tél : 03.22.85.28.47



PASSEZ LE PERMIS DE CONDUIRE AVEC L'AIDE LA RÉGION



La Région propose une aide pour permettre aux jeunes de Hauts-de-France de passer le permis de conduire : un prêt à taux zéro de 1000 euros maximum, versé aux apprentis conducteurs âgés de 18 à 30 ans, à rembourser dans les deux ans. Le versement de l'aide se fait en deux fois : une première fois à l'inscription, une deuxième fois lors de l'obtention du permis de conduire.

Plus d'informations sur l'aide au permis de conduire :

<https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr>

ÉTABLISSEMENTS BILLORE

Nous sommes très heureux de la réouverture des établissements Billoré Matériaux depuis le 05 août 2020.

Ouverture du lundi au vendredi : 8h00/12h00 - 13h30/17h30

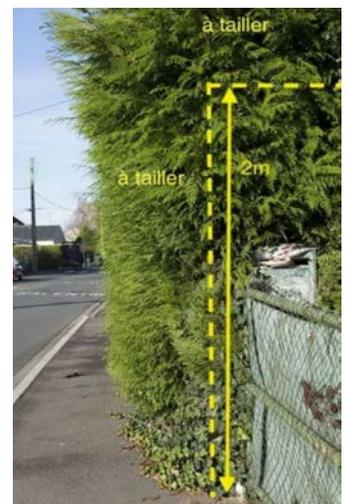
Le samedi : 8h30/12h00.



L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'entretien des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant, ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'entretien des arbres plantés sur la voie publique.



LES TRÉSORS DU SANTERRE

A vos agendas pour noter les dates des prochains marchés :

■ DIMANCHE 11 OCTOBRE

les vendanges

(M. Poupard / vins de Pays de la Loire)

■ DIMANCHE 08 NOVEMBRE

les produits de la mer

(Charlotte Le Belhomme)

■ DIMANCHE 13 DÉCEMBRE

le foie gras

■ DIMANCHE 10 JANVIER 2021

les légumes de saison

(M. Patté, Croix Molineaux)

Les Trésors du Santerre organisent une fois par mois le marché campagnard de Chaulnes, place de la mairie, de 8h45 à 12h30.

Pour plus de détails, vous pouvez également retrouver les Trésors du Santerre sur internet à cette adresse :

www.marchedechaulnes.com



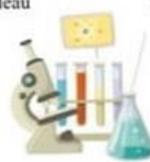
Trouves tous les mots de la liste



Jouer
École
Lait
Apprendre
Craies

Autocar
Bureau
Petit-déjeuner
Ordinateur
Tableau

Amis
Céréales
Maitresse
Mathématiques
Français



Petite blague :

Un professeur demande à un élève de lui conjuguer le verbe « marcher »

- Je marche, tu marches, il marche, ...
- Plus vite !
- Nous courons, vous courez, ils courent !

Petite devinette :

Que dit un zéro quand il rencontre un huit ?

Réponse : Tens, t'as mis une ceinture aujourd'hui !

LA BATAILLE DE CHAULNES. JUIN 1940

(Suite de l'article paru dans le Bulletin Municipal n° 82 d'octobre 2019).

LES POINTS D'APPUI AU NORD-EST ET A L'EST DE CHAULNES.

BELLOY-en-SANTERRE.

Le village de Belloy est tenu par les 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} Compagnies du 3^{ème} Bataillon du 117^{ème} RI et sa Compagnie d'Appui. Le PC du commandant Lucas se trouve dans des tranchées, au bord de la route d'Amiens. Un poste de secours auxiliaire a été installé dans le village, le poste principal se trouvant à Berny sous la direction du médecin-lieutenant Villey.

Le dispositif défensif avait été créé par le 2^{ème} Bataillon mais un chassé-croisé avec le 3^{ème} Bataillon installé à Berny, avait été effectué dans la nuit du 3 au 4 juin. Les éléments de celui-ci, entassés dans le petit village de Belloy, n'eurent pas le temps de s'organiser.

Belloy est attaqué très tôt le matin du 5 juin. Vers 4 heures, le bombardement est intense. Le clocher s'effondre. Les témoignages divergent quant à l'heure de la reddition de ce point d'appui. Vers midi, un messenger du 3^{ème} Bataillon parvient à Berny pour dire que Belloy tient

toujours. Ce qui est sûr, c'est que dans l'après-midi, les Allemands occupent le village.

ESTREES et DENIECOURT.

Tout en longueur, étiré sur la route d'Amiens, Estrées n'est pas facile à défendre. Le commandant Pierret, chef du 1^{er} Bataillon du 117^{ème} RI, a placé sa 1^{ère} Compagnie à la lisière nord du village, la 3^{ème} à la lisière sud. Un canon de 75, sous les ordres du lieutenant Suberville verrouille le carrefour de la route d'Assevillers. Quatre canons de 25, cinq groupes de mitrailleuses et deux groupes de mortiers complètent son dispositif. Le poste de secours est aménagé dans la partie ouest du village. Avec la 2^{ème} Compagnie, le commandant Pierret a installé son PC à Deniécourt.

A 3h10, Estrées est bombardé avec une particulière violence. Partout s'allument des incendies. A 4 heures, des chars progressant en ligne, apparaissent entre Faÿ et la route d'Assevillers. Les fantassins allemands avancent derrière eux. Le canon de 75 ouvre le feu. Il est immédiatement détruit par un obus qui le touche de plein fouet. Le

lieutenant Suberville, grièvement blessé, est transporté dans une grange près du poste de secours. 7 chars sont détruits par les canons de 25. En outre, trois ou quatre chars sautent sur des mines. Mais les canons de 25 sont mis ensuite hors d'usage les uns après les autres.

Vers midi, les blindés allemands qui encerclent à présent Estrées s'arrêtent et les fantassins se replient. Les hommes du 117^{ème} RI croient qu'ils battent en retraite. Faux espoir : en réalité, ils ramassent leurs morts.

Vers 13 heures, le bombardement recommence. Le clocher de l'église d'Estrées s'effondre. Une demi-heure après, les blindés ennemis suivis de leur infanterie reprennent leur progression. La grange où le lieutenant Suberville avait été transporté est incendiée par un obus ; l'officier meurt brûlé vif.

Les blessés, nombreux, ne peuvent être évacués. Il n'y a plus de liaison avec Deniécourt. L'adjudant-chef Poirier, malgré un bras arraché par un éclat d'obus, continue à tirer jusqu'à ce qu'il soit mis hors de combat par d'autres blessures (transporté plus tard dans un hôpital allemand, il mourra d'une gangrène gazeuse). Entre 15h et 17h, les unes après les autres, les sections très diminuées, se rendent. Les sergents Pringault et Moins sont abattus alors qu'ils sortent de leur tranchée les bras levés.

Une douzaine d'hommes, conduits par un sergent, réussit à rejoindre le 41^{ème} RI à Vermandovillers.

A Deniécourt, le commandant Pierret dispose de sa 2^{ème} Compagnie, de sa section





de commandement, de trois mitrailleuses, d'un canon de 25, de quatre mitrailleuses de 20 contre avions, d'un canon de 75. Ce petit village est également l'observatoire avancé du 10ème RAD (Régiment d'Artillerie Divisionnaire) installé dans la ferme Dollé située un peu à l'écart du village, sur la route d'Estrées; il est tenu par le capitaine de Nantois. L'offensive allemande est lancée à la même heure et de la même manière que sur Estrées. Rapidement, Deniécourt est encerclé par les blindés. Le canon de 75, placé près de l'église est tout de suite anéanti par le tir d'un char ; son commandant, l'aspirant de la Motte est grièvement blessé ainsi que plusieurs de ses hommes. Le canon de 25 est détruit à son tour. Mais trois chars sont touchés par des tirs de l'artillerie divisionnaire française. Un peu avant midi, l'infanterie allemande dépasse Deniécourt. Puis la même accalmie qu'à Estrées se produit ; les Allemands ramassent leurs morts apparemment très nombreux.

À 14h00, le bombardement recommence. Encerclés, les soldats de la 2ème Compagnie ne peuvent plus recevoir de munitions mais tiennent bon. Un avion tente de les ravitailler mais est abattu par la DCA ennemie. Dans l'après-midi, Deniécourt est en flamme. Les munitions sont épuisées. Le commandant Pierret, ordonne la reddition. Les fantassins allemands pénètrent dans la rue principale. Il

est 21h30.

Les officiers allemands saluent le commandant Pierret ; l'un d'eux lui dit : « Vous vous êtes bien battus, mais malheureusement pour vous, vous n'avez pas d'avions, pas de chars et plus d'artillerie. » Des ambulances prennent en charge les blessés. L'aspirant de la Motte meurt en arrivant à Albert.

BERNY-EN-SANTERRE.

Berny est tenu par le 2ème Bataillon du 117ème RI. Le PC du commandant Brébant est situé dans la ferme Namont. Avant même que l'aube du 5 juin paraisse, le village est encerclé et écrasé par un déluge de bombes et d'obus. A 9h des engins blindés sont aperçus du côté d'Estrées. Le canon de 75 en position à l'ouest de Berny parvient à en détruire plusieurs. Des avions allemands mitraillent et bombardent les positions françaises. La ferme Namont reçoit des obus de tous calibres. Les pertes sont importantes mais le 2ème Bataillon tient ses positions. Les blessés affluent au poste de secours aménagé par le docteur Villey dans une ferme, à la sortie sud de Berny.

L'infanterie allemande, qui accompagne les chars dans les engins blindés de transport de troupes, attaque à partir de midi. Le village est la proie des flammes. On se bat dans les rues. A 15h45, des soldats allemands pénètrent dans Berny par le sud. Le docteur Villey obtient que les blessés, une trentaine, soient évacués. Bientôt ne subsistent plus du bataillon que le commandant Brébant, son état-major et sa section de commandement. Quittant la ferme Namont, poursuivis par l'ennemi, Brébant et ses hommes se dirigent, tout en combattant, vers Fresnes-

Mazancourt puis obliquent vers un petit bois, au nord de Machélepot. Ils y retrouvent des éléments du 22ème Etranger et une section de canons de 47 du 94ème RA. Ils résistent pendant toute la nuit et la journée du 6 juin, jusqu'à 18h30. Le commandant est le dernier à se rendre.

ABLAINCOURT, PRESSOIR.

Le PC du lieutenant-colonel Cordonnier, commandant le 117ème RI, est installé dans Pressoir. A Ablaincourt ne se trouvent que les cuisines roulantes du 3ème Bataillon et de la CDT (Compagnie de commandement), 27 hommes de la 6ème Compagnie, 1 section de canons de 25, 2 canons de 47 antichars. Autour d'Ablaincourt, 2 batteries du 2ème Groupe du 10ème RAD sont en position.

Dans l'après-midi du 5 juin, vers 16 heures, des blindés allemands apparaissent à l'est de Pressoir. L'artillerie française positionnée au sud de Chaulnes ouvre le feu. Des chars sont touchés et flambent. Mais les batteries françaises près de Pressoir, détruites un peu plus tôt par les bombardements allemands, restent muettes. Il ne reste qu'un canon de 75 abandonné par ses servants, près du cimetière. Le lieutenant Vallée, du 10ème RAD, rassemblant quelques servants, va le chercher ; le tirant et le poussant à bras, lui et ses hommes le mettent en position derrière une barricade, ouvre le feu et immobilise plusieurs chars. La riposte ne tarde pas mais la position, bien qu'encerclée, reste aux mains des Français.

Le lieutenant-colonel Cordonnier, calme et ferme, maintient un excellent moral parmi ses hommes. Les tirs cessent avec le soir.

Mais dès l'aube du 6 juin, obus et



balles de mitrailleuses s'abattent sur Pressoir. A 6 heures un obus incendiaire met le feu à la grange abritant les chenillettes, les munitions, et un camion chargé d'essence. Tout saute. Les survivants se rendent et sont acheminés à pied sur Saint-Quentin, à l'exception de quelques hommes conduits par l'adjudant Chantrel et le sergent Biziou qui se replient sur un petit bois, derrière Pressoir et s'y retranchent un moment avant de poursuivre leur retraite. L'adjudant est capturé par les Allemands. Biziou est tué dans un champ près de Maucourt.

HORGNY, FRESNES, MAZANCOURT, MISERY, MARCHELEPOT

Le 22ème Régiment de Marche de Volontaires Etrangers a été créé en novembre 1939 à Barcarès. Constitué à la hâte, le régiment manque de vêtements, de cartouchières, de bretelles de fusil et sera surnommé « le régiment ficelle » par radio Stuttgart. Leurs premiers engagements, sur Villers-Carbonnel, a néanmoins été un succès. Le 5 juin, son dispositif est le suivant : le 1er Bataillon, (commandant Volhokov) occupe la vallée et ses pentes au sud des fermes d'Horgny. Le commandant Vohlokov a installé son PC à la lisière nord de Fresnes, près du château. Le 2ème Bataillon

(commandant Carré) est au sud de Fresnes et à Mazancourt. Le 3ème Bataillon (capitaine de Franclieu) est à Misery. Le régiment est, depuis peu, sous les ordres du commandant Hermann. Son PC est à Marchélepot avec la compagnie du Génie 312/2. L'appui d'artillerie est assuré par le 10ème RAD. Le 112ème RI, positionné sur la droite du RMVE, laisse l'un de ses bataillons à Misery.

A l'aube du 5 juin, les bombardements ennemis ciblent surtout Fresnes endommageant l'église. Deux bataillons de fantassins allemands, débouchant, vers 4h, de Villers-Carbonnel et d'Horgny sont immédiatement stoppés par le tir du 10ème RAD. Une nouvelle attaque d'infanterie a lieu vers 6 heures, principalement sur Mazancourt et sur Misery. Les soldats du 22ème RMVE subissent des pertes importantes, cèdent du terrain mais brisent l'attaque avec l'aide des 75 du 10ème RAD.

Malheureusement, la progression des chars allemands au sud coupe le ravitaillement en munitions de l'artillerie française et ses tirs se ralentissent. L'infanterie allemande en profite pour s'infiltrer dans la vallée d'Horgny. Les compagnies françaises se replient sur Fresnes. Deux pièces du 10ème RAD installées à Fresnes, au nord-est du château, causent des pertes importantes à l'ennemi.

Dès le début de la journée du 6 juin, l'attaque reprend au nord de Misery. Les bataillons du 22ème RMVE sont désormais coupés de l'arrière et manquent de munitions. Les Allemands proposent une reddition aux Français. Ceux-ci refusent et bloquent deux assauts successifs avant de subir un bombardement intense qui détruit le clocher de l'église de Fresnes et met hors de combats nombre d'entre eux. Fresnes tombe vers 13h30 et Mazancourt une heure et demie plus tard.

A Marchélepot, les assauts allemands sont contenus jusqu'à 14h30. Des maisons, bombardées par l'artillerie et l'aviation allemandes, brûlent. Des fantassins ennemis prennent pied dans le village. On se bat au corps à corps dans les rues, à l'entrée nord et autour de l'église. Quelques légionnaires se suicident plutôt que de se rendre. A 17h15, Marchélepot est occupé en totalité. Un officier allemand se présente au commandant Hermann, le salue, le félicite pour la belle défense du village et lui déclare que, si un seul coup de feu est à présent tiré sur ses hommes, il le tiendra pour responsable.

Dans Misery, la situation est devenue intenable. Le capitaine de Franclieu, poursuivant le combat, regroupe ce qui reste de son unité dans le parc du château. Blessé, il remet le commandement à son adjoint, le capitaine adjoint major Milhet. A 18h30, faute de munitions, les survivants du 3ème Bataillon du 22ème RMVE et les éléments du 112ème RI positionnés à Misery doivent cesser le combat.

Marcel Queyrat
Président cantonal du Souvenir Français.

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique**



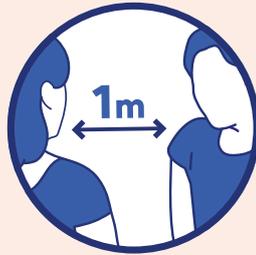
**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter**



**Eviter
de se toucher
le visage**



**Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres**



**Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas
être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)